

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 décembre 2014

ORDRE DU JOUR

Hommages à Messieurs René BALLAND, Guy BARUSSAUD, Albert CHADUIRON.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2014.

Décisions du Maire.

FINANCES	10
2014-12-01 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE	10
2014-12-02 MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT.	36
2014-12-03 DÉCISION MODIFICATIVE N°5	41
2014-12-04 ADHÉSION DE LA COMMUNE DE FRANCHEVILLE À L'ASSOCIATION FINANCES-GESTION-ÉVALUATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (AFIGESE)	43
2014-12-05 INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE CHARGÉ DES FONCTIONS DE RECEVEUR DES COLLECTIVITES LOCALES.	44
2014-12-06 INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE CHARGÉ DES FONCTIONS DE RECEVEUR DES COLLECTIVITES LOCALES.	44
2014-12-07 OPÉRATIONS COMPTABLES : TRANSFERT DE BIENS ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS DE FRANCHEVILLE	46
2014-12-08 AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE REFACTURATION DE PRESTATIONS ENTRE LA MAIRIE DE FRANCHEVILLE ET LE CCAS DE FRANCHEVILLE.	47
ADMINISTRATION GENERALE	47
2014-12-09 DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU CENTRE SOCIAL MICHEL PACHE	47
2014-12-10 CENTRE DE GESTION DU RHÔNE : MISSION TEMPORAIRE D'ASSISTANCE JURIDIQUE POUR L'ANNÉE 2015	50
2014-12-11 MARCHÉ PUBLIC – PERSTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES POUR LA COMMUNE DE FRANCHEVILLE LOT N°1 – DOMMAGES AUX BIENS – AVENANT N°1.	50
RESSOURCES HUMAINES	54
2014-12-12 CRÉATION DE MISSIONS DE VACATIONS	54
2014-12-13 EVOLUTION DES SERVICES MUNICIPAUX : RÉORGANISATION RELATIVE À LA DSTAEE ET CRÉATON DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION	56
PATRIMOINE	58

2014-12-14 APPROBATION DE L'ACTE CONTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITE ET DE SERVICES ASSOCIÉS	58
<u>URBANISME</u>	<u>59</u>
2014-12-15 AMÉNAGEMENT DE LOCAUX MUNICIPAUX POUR L'INSTALLATION DES BUREAUX DE LA POLICE MUNICIPALE AU BOURG	59
2014-12-16 CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE SITUEE 82 AVENUE CHATER	62
2014-12-17 TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE L'HÔTEL DE VILLE	64
<u>CADRE DE VIE</u>	<u>64</u>
2014-12-18 CONVENTIONS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DES LOTISSEMENTS PRIVES PAR LE SIGERLY	64
2014-12-19 CRÉATION DE LA MÉTROPOLE DE LYON – MODALITÉS D'EXERCICE DU POUVOIR DE POLICE DE LA CIRCULATION AU 1^{ER} JANVIER 2015 – CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON	66
<u>ECONOMIE</u>	<u>69</u>
2014-12-20 CREATION D'UN ABONNEMENT MENSUEL POURLE MARCHÉ DE BEL-AIR	69
<u>EDUCATION</u>	<u>70</u>
2014-12-21 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE CHRISTIANE BERNARDIN	70
2014-12-22 MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES : CONVENTIONS ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS RELATIVES AUX PROJETS CONDUITS PAR LES ASSOCIATIONS – AVENANTS	71
<u>PETITE ENFANCE / JEUNESSE</u>	<u>73</u>
2014-12-23 CRÉATION D'UN COMITE CONSULTATIF DE LA JEUNESSE	73
2014-12-24 RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	76
<u>SPORTS</u>	<u>76</u>
2014-12-25 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À FRANCHEVILLE BASKET	76
<u>COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL</u>	<u>77</u>

- RAPPORT ANNUEL DU GRAND LYON	77
- RAPPORT ANNUEL DU SAGYRC	78

QUESTIONS DIVERSES

82

QUESTIONS DE CYRIL KRETZSCHMAR :

1. LORS DE LA COMMISSION ÉDUCATION L'ADJOINTE A PRÉSENTE LA MISE EN PLACE D'INSTANCES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA DÉMARCHE D'ADAPTATION DES RYTHMES SCOLAIRES. CES INSTANCES VONT MOBILISER 7 ÉLUS. PEUT-ON SAVOIR COMMENT LES DIVERSES SENSIBILITÉS POLITIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL SERONT REPRÉSENTÉES PARMIS CES 7 ÉLUS ?
2. LE GROUPE D'ENTRAIDE MUTUEL (GEM) PARTENAIRE DE NOTRE DAME DES SANS ABRIS ET DE LA MAIRIE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES A EXPRIME PUBLIQUEMENT DES DIFFICULTÉS POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DE SON PROJET. COMMENT LA MUNICIPALITÉ VA AIDER CETTE ASSOCIATION DANS LES MOIS QUI VIENNENT ?
3. LA CRÉATION DE TROTTOIRS PAR LE GRAND LYON CHEMIN DE CACHENOIX EST BIEN AVANCÉE, MAIS IL RESTE UN POINT NOIR, UNE PARCELLE EN PLEIN MILIEU DE LA MONTÉE QUI MET EN DANGER LES ENFANTS SE RENDANT À PIED AU COLLÈGE. POUR QUELLE RAISON ?
4. LORS DE L'AG DE LA SAUVEGARDE, LE REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ A PRÉCISÉ QU'APRÈS LA REQUALIFICATION DES BERGES DE L'YZERON IL FAUDRA CERTAINEMENT METTRE EN PLACE DES BARRAGES ÉCRETEURS DE CRUES. PEUT-ON AVOIR DES EXPLICATIONS SUR CETTE POSITION ?

QUESTIONS DE BRUNO RIVIER :

1. NOUS AVONS PU LIRE DANS LA PRESSE LOCALE UN ARTICLE CONCERNANT LE BARRAGE DE FRANCHEVILLE. POUVEZ-VOUS INFORMER LE CONSEIL MUNICIPAL DE :
 - LA Teneur de votre communiqué de presse.
 - LA POSITION DES MAIRES DES COMMUNES AVAL DU SAGYRC CONCERNANT VOS PROPOSITIONS.
2. SUITE À LA SUPPRESSION BRUTALE DU FESTIVAL DE JAZZ DE FRANCHEVILLE, NOUS, ÉLUS DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR VOUS AVONS ADRESSÉ UNE LETTRE OUVERTE EN DATE DU 10 OCTOBRE DERNIER. AU TRAVERS DE CETTE LETTRE OUVERTE, UN CERTAIN NOMBRE DE QUESTIONS VOUS ONT ÉTÉ POSÉES. NOUS SOUHAITONS UNE RÉPONSE.

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Monsieur RANTONNET, Maire de Francheville.

M. RANTONNET – Mesdames, Messieurs, bonsoir. Nous remercions le public d'être venu aussi nombreux. Nous allons pouvoir commencer à l'heure puisque tout le monde est là.

Nous allons commencer par l'appel et je donne la parole à Dominique JAUFFRET.

Madame JAUFFRET procède à l'appel.

Absents : Alain GUILLON pouvoir à Francis BONNEMAN – Christelle POULARD pouvoir à Isabelle QUIBLIER – Gilles CORTIAL pouvoir à Philippe SADOT.

Secrétaire de séance : Lucette REY



M. RANTONNET – Nous désignons un secrétaire de séance. Pour le dernier conseil c'était Isabelle QUIBLIER de Francheville Autrement. Est-ce que quelqu'un de l'Opposition cette fois-ci est candidat ?

M. LAMBERT – Non.

M. RANTONNET – Alors quelqu'un du groupe majoritaire, Madame Lucette REY ?

Mme REY – Oui.

M. RANTONNET – Merci.

Lors de la conférence des présidents qui s'est tenue le 11 décembre dernier, un certain nombre de questions ont été évoquées par Messieurs KRETZSCHMAR et RIVIER. Y a-t-il d'autres questions commandées par l'urgence du jour ? Non.

Vous avez tous reçu l'ordre du jour, donc nous allons ouvrir cette séance par une minute de solennité. En effet, au cours de cette année 2014, deux adjoints et un conseiller municipal nous ont quitté, René BALLAND qui a été conseiller municipal de 77 à 95 pendant 18 ans, Guy BARUSSAUD qui a été adjoint de 2001 à 2008 pendant 7 ans, et Monsieur Albert CHADUIRON qui a été adjoint lui aussi pendant 12 ans de 1977 à 1983.

A la mémoire de ceux qui ont consacré plusieurs années à l'intérêt général de Francheville, je vous invite Mesdames et Messieurs les élus à respecter une minute de silence.

Une minute de silence est observée

M. RANTONNET – Je vous remercie. Avez-vous des questions motivées par l'urgence ? Madame BARBET, vous avez la parole.

Mme BARBET – Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les conseillers, je suis sensible à cette minute de silence rendue à Monsieur Guy BARUSSAUD. Beaucoup l'ont accompagné. Avant les obsèques de Guy BARUSSAUD, Monsieur le Maire a sollicité Monsieur LAMBERT pour représenter l'ensemble du Conseil Municipal.

Monsieur LAMBERT, vous avez occupé le mandat qui vous était donné. Je déplore les propos insultants lors de votre intervention en plein éloge funèbre. Vous avez qualifié d'imbéciles vos opposants politiques dans un lieu de culte dédié à la paix. C'est inadmissible.

Permettez-moi de vous dire que votre attitude est indigne et la politique reste à la porte de l'église qui est un lieu de recueillement comme d'autres établissements religieux.

Monsieur BARUSSAUD était un homme respectable et respecté, et méritait un meilleur hommage. Vous ne sortez ni grandi, ni crédible par de tels propos.

Applaudissements dans la salle

M. LAMBERT – Manifestement, je ne m'attendais pas à une telle mise en cause. Vous m'avez demandé d'indiquer à la famille qu'en ma qualité de maire honoraire j'étais chargé de représenter la municipalité et je l'ai fait. Madame Sylvie BARUSSAUD qui est présente ici pourrait en témoigner si besoin en était.

Vos propos, Madame, à mon endroit sont dictés par je ne sais qui.

Mme BARBET – Par moi Monsieur LAMBERT.

M. LAMBERT – Sans doute, mais manifestement ils dépassent votre pensée.

Je n'avais pas l'intention d'intervenir après le Maire de notre commune puisque désormais lui seul a qualité pour représenter la ville, mais compte tenu de ce que vous venez de dire Madame je vais me permettre de rappeler dans cette enceinte ce que je dis dans quelques lieux que ce soit, et si tel ou tel a pris pour argent comptant ou pour lui-même les propos que j'ai tenus celui-là aura justement le droit de me répondre.

En tous cas, Madame, ces propos ne s'adressaient pas à vous. S'ils vous ont heurté personnellement vous allez avoir l'occasion de me répondre dans cette enceinte puisque ici c'est l'enceinte de la république et vous me permettrez mes chers collègues de rendre l'hommage solennel à Guy BARUSSAUD maintenant. Ce sera bref comme vous le souhaitez mais ce sera dit.

Les hommes sont faits pour s'entendre, pour se comprendre et pour s'aimer. Ont des enfants qui deviennent pères des hommes. Ont des enfants sans feu ni lieu qui réinventent les hommes et la nature et leur patrie, celle de tous les hommes, celle de tous les temps.

Ces propos de Paul ELUARD étaient faits pour Guy BARUSSAUD qui pensait sincèrement que les hommes sont faits pour s'entendre, pour se comprendre et pour s'aimer. Il le pensait et il a toujours œuvré pour le démontrer.

Au jumelage de notre commune avec Hanau-Steinheim où les marques de réconciliation n'allaient pas toujours de soi, j'ai le souvenir de ce 8 mai 1995 lorsque nous avons invité Margret HARTEL qui était alors Maire d'Hanau pour commémorer à Francheville la capitulation de l'armée Nazie. Guy était de ceux qui pensaient que le geste était indispensable à la mission de notre jumelage mais il a été peiné par la réaction des plus réfractaires de nos concitoyens pour qui l'Allemagne nazie ou l'Allemagne démocratique est toujours l'Allemagne.

Il lui fallait du courage et il fallait du courage à Francheville pour saluer ses convictions, son humanisme, son action au groupe d'animation du Grillon, à la présidence des parents d'élèves FCPE et sa contribution au rayonnement de la commune en lui décernant la médaille de Francheville.

Après avoir présidé le comité de soutien de notre groupe en 1995, il a finalement accepté de franchir le pas et de s'engager à nos côtés en 2001. Les hommes sont faits pour s'entendre et pour se comprendre, et nous nous sommes entendus et compris. Il a été mon adjoint délégué à l'administration générale, à la vie économique et naturellement au jumelage.

Travailler à ses côtés aura été une source d'enrichissement mutuel. Homme de dialogue et d'écoute, il savait éviter les conflits. Il aimait la politique mais il détestait faire de la politique.

Avec la force de ses convictions, toujours à la recherche du consensus, sans jamais céder aux compromissions, il a rempli sa mission d'élu avec compétence, intégrité et cette générosité naturelle qui ont caractérisé nos équipes municipales.

Les hommes sont faits pour s'entendre et se comprendre, et des intérêts contradictoires allaient devenir sous son égide des décisions rencontrant l'intérêt général.

Du dialogue permanent avec les commerçants est née l'installation du nouveau marché de Francheville le haut que personne ne conteste plus aujourd'hui. De la nécessité d'offrir aux entreprises locales des terrains pour s'établir à Francheville, et ce sera l'extension de la zone d'activité de Bel Air. De la volonté d'élargir la vocation familiale, amicale, culturelle et sportive de nos jumelages avec Hanau-Steinheim et Loano, à l'expression

d'une véritable solidarité entre les hommes du Nord et du Sud, et ce sera la coopération internationale avec Kouandé.

Les hommes sont faits pour s'entendre et se comprendre, et il aura fallu toute sa force au service de cette volonté pour combattre les imbéciles qui pensent aujourd'hui encore qu'humanisme est un gros mot surtout lorsqu'il s'applique à l'Afrique et qui ont refusé toutes les délibérations dès lors qu'un centime du contribuable franchevillois pouvait apporter une lueur de bonheur dans le regard d'un enfant béninois.

Les hommes sont faits pour s'aimer et se comprendre. En présidant l'association In Voce Veritas il a illustré de la plus belle manière qui soit ce poème d'Eluard.

Avec nos amis qui ont si longtemps partagé le destin de notre commune, je tenais au nom de la commune, au nom de vous tous mes chers collègues, à présenter à sa famille, à Madame Anne BARUSSAUD, sa mère, à ses enfants, à ses petits enfants, et naturellement à Marie-Paule son épouse dont l'état de santé aujourd'hui est très préoccupant, nos plus affectueuses et plus cordiales pensées et c'est au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, mais surtout au nom des amis de Francheville au Cœur que je suis intervenu dans ce sens et que j'interviens encore aujourd'hui.

Merci de m'avoir laissé m'exprimer.

M. DASSONVILLE – Vous venez de réitérer l'éloge funèbre que j'ai beaucoup apprécié lorsque vous l'avez prononcé jusqu'au moment où vous avez effectivement depuis le cœur d'une église, lieu de paix et de réconciliation, proféré l'injure d'imbéciles à l'encontre de ceux qui sont vos opposants politiques et au-delà de cela je suppose tous ceux qui ne penseraient pas comme vous.

Je me suis senti visé non seulement en tant qu'opposant politique mais aussi en tant que catholique pratiquant. Je ne pouvais pas imaginer qu'un homme politique quel qu'il soit, quel que soit son niveau, puisse proférer une telle injure, et je m'attendais ce soir à ce que vous présentiez des excuses publiques ou du moins dire que ce mot vous avait échappé, mais vous l'avez réellement prononcé et il a été entendu par 150 personnes. C'est tout ce que je voulais vous dire, merci.

M. RANTONNET – L'incident est clos et je préfère effectivement entendre Eluard.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 septembre 2014.

M. RANTONNET – Nous abordons maintenant le compte rendu du Conseil Municipal précédent. Les modifications demandées ont été apportées. Y a-t-il d'autres modifications ? Monsieur LAMBERT.

M. LAMBERT – Un mot d'explication. Votre réactivité à la demande de Maurice GUIBERT relative au rétablissement de l'intégralité de ses propos

au compte rendu du Conseil Municipal du 25 septembre dernier a évité un clash en début de séance d'aujourd'hui.

Quand j'ai préparé cette intervention, je ne pensais pas à l'intervention de Madame BARBET, je pensais uniquement au compte rendu du Conseil Municipal.

Le compte rendu intégral des débats de notre conseil enregistré par un professionnel indépendant a 3 mérites essentiels. Premièrement, la vérité de nos échanges dont la légitimité est ainsi sauvegardée. Deuxièmement, la sérénité entre nous. Permettre la traduction fidèle des propos de chacun de nous est la garantie de l'exercice démocratique des séances du Conseil Municipal. Troisièmement, et ce n'est pas le moindre des mérites, la mémoire de Francheville. Nos échanges sont le reflet de l'état de l'opinion publique de notre époque et offre aux historiens la trace indiscutable des sentiments, des opinions, des idées de la société franchevilloise d'aujourd'hui.

Voilà les raisons qui ont présidé au choix que nous avons fait il y a 25 ans à l'instar de toutes les autres assemblées démocratiques de notre pays et que les élus, majorité et opposition confondus, ont toujours accepté.

C'est pourquoi je me permets de vous inviter aujourd'hui à l'avenir à respecter scrupuleusement le travail de Madame Claire SAURET ou de toute autre professionnelle qu'en votre nom mes chers collègues je tiens à remercier.

M. RANTONNET – Madame FAÏ.

Mme FAÏ – Je suis toujours à l'intervention précédente.

M. RANTONNET – Madame, l'incident est clos, je ne vous laisserai pas parler.

Mme FAÏ – L'incident n'est pas clos et je souhaite qu'on en reparle entre nous.

M. RANTONNET – Je vous prie de vous taire Madame. Je suis encore président de cette assemblée, et quand l'incident est clos il est clos. Je vous informe qu'on ne parle pas après le Maire.

Mme FAÏ – Je vous avais demandé la parole.

M. RANTONNET – Je vais répondre à Monsieur LAMBERT sur le point du compte rendu. L'intervention de Monsieur GUIBERT a effectivement été omise en début de compte rendu, dont acte.

Par contre, Monsieur GUIBERT, dans un mail que j'ai sous les yeux ici du 11 décembre, m'a envoyé le texte pour ajout. La modification est prise en compte. La seule différence c'est que le texte de modification proposé par Monsieur GUIBERT en date du 11 décembre ne correspond pas à son intervention qui a été exprimée dans le conseil précédent. Dont acte.

Je tiens à dire aussi que nous avons rétabli l'omission mais j'entends lorsqu'il y a des demandes de modification que les modifications demandées respectent scrupuleusement les propos tenus, ce qui n'a pas été le cas de Monsieur GUIBERT dans son mail du 11 décembre.

C'est fini. Maintenant, je passe à la délibération suivante.

M. RIVIER – Monsieur le Maire, je demande une suspension de séance.

M. RANTONNET – Elle est accordée.

Suspension de séance

M. RANTONNET – Je vous invite à reprendre la séance et nous pouvons enfin attaquer l'ordre du jour.

M. RIVIER – Il faut voter le compte rendu.

M. RANTONNET – Nous passons au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

LE COMPTE RENDU EST APPROUVÉ À LA MAJORITÉ – LE GROUPE FRANCHEVILLE AUTREMENT ET MONSIEUR KRETZSCHMAR VOTENT POUR – LE GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR S'ABSTIENT.

Décisions du Maire

M. RANTONNET – Dans le cadre des décisions du Maire vous disposez d'un tableau avec les commentaires pour chacune des décisions. Avez-vous des questions particulières, sinon nous actons ceci et nous passons à autre chose.

FINANCES

2014-12-01 - Débat d'Orientation Budgétaire.

M. RANTONNET – Nous allons pouvoir passer aux choses sérieuses concernant l'intérêt général. Le débat d'orientation budgétaire se tient traditionnellement au mois de décembre, et ensuite 2 mois après il y a le prévisionnel, ce qu'on appelle le budget primitif. Le budget 2015 sera donc examiné à notre prochain Conseil Municipal début février suivi des comptes 2014 au mois de mars.

Un certain nombre de villes ont décidé de reporter leur débat d'orientation budgétaire vu les incertitudes et la mise en route de la Métropole. Nous respectons le calendrier qui était l'usage dans cet Hôtel de Ville, à savoir un débat d'orientation budgétaire au mois de décembre. Je laisse tout de suite la parole à l'adjoint aux finances, Monsieur CALABRE.

M. CALABRE – Monsieur le Maire, merci.

Mesdames, Messieurs, le Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire pour les communes d'au moins 3 500 habitants la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. En ce qui nous concerne, comme l'a rappelé Monsieur le Maire, le projet de budget sera examiné par le Conseil Municipal le 5 février 2015.

En conséquence, le débat d'orientation budgétaire a été proposé pour la présente séance du conseil.

Ce débat permet aux conseillers d'apprécier les orientations proposées par la municipalité et d'émettre des propositions d'orientations concernant le projet de politique budgétaire en tenant compte :

- du contexte national des finances publiques,
- et de la situation financière de la commune.

Ce débat va s'appuyer sur un diaporama qui va faire le point sur la gestion et la situation budgétaire pour 2014. Seront ensuite indiqués les éléments du contexte national des finances publiques, leurs implications locales et les orientations générales retenues pour l'élaboration du budget 2015.

Seront aussi présentés les grands axes des principales opérations d'investissement que nous prévoyons et ces différents éléments conduiront à l'expression d'un budget prospectif 2015 présenté en fin de diaporama.

Pour une vue synthétique de la gestion 2014, nous soulignons une diminution des recettes d'Etat reposant sur une baisse de la dotation générale de fonctionnement de 95 000 € et une baisse de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation de 72 000 € par rapport à l'année précédente. Des précisions pourront être apportées si nécessaire.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, la gestion 2014 est notamment marquée par :

- La réforme des rythmes scolaires et la création du Centre de Loisirs Sans Hébergement du Bourg conduisant à un supplément de 10 000 € aux associations et de 115 000 € ce qui est évidemment une estimation à la date où a été élaboré ce document des dépenses de personnel, mais c'est une estimation assez bien affinée.
- La progression de notre contribution au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales a représenté une augmentation de 27 000 €.
- La poursuite de la revalorisation des catégories C représente un supplément de dépenses de 48 000 € avec une progression des cotisations de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales de 42 000 €.

La gestion 2014 est marquée en matière d'investissement par des dépenses s'élevant à la date à laquelle a été élaboré ce document à 1 600 000 €. On approchera probablement des 1 700 000 € puisque je rappelle que ces documents ont été élaborés pour être distribués à temps à

la commission des finances, donc ont été élaborés il y a 15 jours et des compléments de mandatement se sont faits.

En recettes, cette gestion 2014 a été marquée d'une part par une augmentation des ressources venant :

- Du fonds de compensation de la TVA pour 493 000 €,
- L'encaissement de dotation d'équipement des territoires ruraux pour 94 400 €,
- Un encaissement du solde de la subvention de la CAF au titre de la construction de la maison de la solidarité pour 118 000 €.
- En 2014, nous n'avons pas été conduits à emprunter pour financer les investissements.

Cela nous conduit à un tableau d'équilibre général de la gestion 2014. Ce tableau décrit le résultat de l'exécution budgétaire. Comme il a été établi il y a un peu plus de 15 jours, il s'agit d'une prévision qui sera assez proche de la réalisation qui sera constatée dans le compte administratif de fin mars.

Concernant cet équilibre général de la gestion de 2014 :

- Les recettes de gestion courante se sont élevées à 12 931 000 €.
- Les dépenses de gestion courante s'élevant à 11 860 000 €.

Ce qui conduit à une épargne de gestion de 1 071 000 € que l'on appelle aussi excédent brut d'exploitation ainsi que cela a été indiqué entre parenthèse sur le tableau.

- Les intérêts de la dette sur l'année 2014 se sont élevés à 223 000 €.

Ce qui donne une épargne brute, c'est-à-dire ce qui reste comme épargne une fois qu'on a remboursé les intérêts de la dette, de 848 000 €.

Il est intéressant de savoir quelle est la capacité d'épargne d'une institution ou d'une collectivité territoriale en dehors des cessions. Il se trouve qu'en 2014 les cessions étaient très limitées puisque cela a correspondu à la vente des véhicules qui ont été remplacés par un système de location et cette opération s'est élevée à 11 300 €. Si l'on sort ces produits de cessions limités on arrive à :

- Une épargne brute hors produits de cessions, donc hors vente de véhicules, de 836 000 €.

Le remboursement de la dette s'élève à 513 817 €, et si on retranche le remboursement des emprunts il reste :

- Une épargne nette, ce qu'on appellerait un autofinancement net de 334 000 €.

Si l'on retranchait les produits de cessions on descend à 322 995 €.

Du côté des investissements, la commune a bénéficié de recettes définitives d'investissement de 750 000 €, ce qui donne une capacité de financement de 1 598 000 € auxquels ont correspondu des dépenses

d'équipement de 1 605 000 €, ce qui fait qu'il y a un besoin de financement à ce niveau de 6 646 €. Mais il est vrai qu'il faut aussi rembourser le capital de la dette, rembourser les emprunts, et ces remboursements pour l'année 2014 se sont élevés à 513 000 €. Par conséquent, le besoin de financement après dette, donc couvrant l'écart entre les dépenses et recettes d'investissement et le remboursement de la dette, s'élèvera à 520 000 €. Mais il n'y a pas eu d'emprunt sur l'année 2014.

Comment sera couvert ce besoin de financement ? La municipalité disposant d'un fonds de roulement élevé, 1 705 000 €, c'est par prélèvement sur ce fonds de roulement que sera financé ce besoin de financement conduisant finalement à un fonds de roulement au 31 décembre 2014 de 1 185 000 €.

Quant à la dette d'un niveau de 8 150 000 € en début de période, elle aura donc baissé après les remboursements au niveau de 7 636 000 €.

Je pourrais préciser que si d'aventure il y a des mandatements relatifs aux investissements qui sont réalisés d'ici la fin de l'année cela augmentera les dépenses d'investissement mais cela se traduira par le fait que l'an prochain il y aura moins de report d'investissement et donc ce sera neutre du point de vue du financement.

Vous avez l'évolution des soldes sur les années précédentes, donc sur le mandat précédent, où l'on voit évoluer les recettes d'une part en jaune, et en bleu il s'agit des dépenses. Vous voyez notamment des augmentations significatives de recettes en 2010, 2011, 2012, voire 2013, liées d'une part à une hausse des taux d'imposition, d'autre part à un versement de la subvention de la CAF liée à la réintégration d'établissements, la vente de la gendarmerie, et liées aux investissements l'effet de récupération de TVA ; ce qui nous donne des épargnes hors cessions qui s'élèvent à des montants de 483 000 € en 2008, une augmentation allant jusqu'à 1 760 000 € en 2012 et une baisse en 2014 pour un montant de 848 000 €. Etant entendu que les ressources liées en particulier à la vente de la gendarmerie ont été utilisées dans des investissements, ce qui donne l'évolution du taux d'épargne brute hors cessions indiquée en dessous.

Il est clair que les hausses de 1 300 000, 1 700 000, 1 760 000, sont liées aux éléments que j'ai indiqués tout à l'heure, la hausse des taux d'impôts et la subvention puisqu'il s'agit de l'épargne hors cessions.

Les enjeux pour 2015 : la prospective pour 2015 est conditionnée par des enjeux nationaux portant sur les finances publiques. La France est très contrainte par ses engagements européens, et par sa situation financière publique, qui implique une baisse de la dépense publique qui s'accroît par rapport aux évolutions précédentes, et une baisse et un effort auxquels les collectivités territoriales doivent participer. Cet effort a été inscrit dans les lois de programmation des finances publiques. Cet effort s'est manifesté dès 2014 par une baisse de 1,5 milliard d'euros des concours de l'Etat aux collectivités territoriales. Il était prévu initialement 750 millions et cela a été doublé. Pour 2015 et les années suivantes, l'effort s'élève environ à 3,7 milliards d'euros ce qui conduit au cumul indiqué sur le schéma projeté.

En ce qui concerne plus précisément la prospective 2015 pour notre commune, notre démarche et l'élaboration de notre projet de budget qui sera soumis en février 2015 reposent d'une part sur une politique volontariste qui est indiquée à deux endroits, et d'autre part sur les implications de l'effort de redressement des finances publiques que doivent supporter les collectivités territoriales et donc les communes.

En particulier une baisse de la dotation générale de fonctionnement qui sera pour 2015 de 240 000 €. Par ailleurs, la dotation nationale de péréquation et dotation de solidarité urbaine auxquelles la commune avait été éligible en 2012 ont pris fin cette année, et cela va se traduire après un dispositif de sortie progressif par une diminution des recettes par rapport à 2014 de 145 000 €. Dans la mesure où les investissements en 2014 ont été nettement inférieurs à ceux de 2013 la recette du fonds de compensation de TVA baissera en 2015 par rapport à 2014 et nous l'évaluons à un niveau de 250 000 €.

Le schéma suivant indique en projection quels seront les effets de cet effort de redressement des comptes publics. Pour la commune de Francheville il s'agit d'une estimation. Cette estimation fait apparaître une baisse de la dotation forfaitaire, en particulier de la dotation générale de fonctionnement qui va pratiquement être divisée par deux d'ici 2019. La diminution va même se manifester à partir de 2017 et cela va se poursuivre sur la fin du mandat.

Quant à la dotation de solidarité urbaine et dotation nationale de péréquation elles prennent fin cette année. Vous voyez donc l'impact des dotations de l'Etat sur le budget de la commune indiqué en projection sur la dernière ligne de ce tableau.

Dans ce cadre, nous sommes conduits à une politique d'investissement particulièrement attentive aux besoins des franchevillois, une politique d'investissement mûrement réfléchie, étudiée et construite tout au long d'un certain nombre de mois, et que nous pouvons concrétiser maintenant que la municipalité est en place et construit sa politique pour les années à venir, avec dans un budget contraint 4 axes d'investissement forts, et il s'agit bien des investissements sous forme d'opérations pluriannuelles qui recouvrent :

- la rénovation des équipements sportifs de la commune,
- des opérations concernant la sécurité des habitants,
- l'augmentation des places de stationnement,
- l'amélioration des conditions d'accueil dans nos écoles.

Il s'agit des opérations pluriannuelles d'investissement. Etant entendu que par ailleurs chaque année il y a des investissements courants qui recouvrent à la fois des investissements réalisés une année et des investissements qui feront l'objet de schémas de programmation, donc il ne s'agit ici que des opérations d'investissement pluriannuelles qui répondent aux orientations suivantes afin de permettre leur financement.

En effet, si l'on se souvient du schéma indiquant l'évolution des recettes et des dépenses les 6 années précédentes, il apparaît clairement que si l'on

veut pouvoir répondre aux besoins des franchevillois en matière d'équipements publics il est nécessaire de considérer la politique des dépenses. Les orientations qui sont inscrites dans le projet de budget 2015 s'appuient sur une forte baisse des charges à raison d'une baisse de 8 % pour les charges à caractère général, à raison de 10 % pour les autres charges, et s'appuient sur une stabilisation des frais de personnel.

Au regard de quoi il en résulte la programmation pluriannuelle d'investissement qui est présentée dans ce tableau. Les opérations retenues dans ce programme pluriannuel d'investissement recouvrent :

- la requalification du complexe sportif et des sites sportifs pour un montant de 6 230 000 € sur les 6 ans (2015-2020),
- l'amélioration des conditions de stationnement dans Francheville avec la création de places pour un montant prévu de 800 000 €,
- le Fort du Bruissin donnera lieu à des opérations d'aménagement, de réhabilitation, pour un montant de 200 000 €.
- En matière de sécurité publique, le budget prévu en matière d'investissement pluriannuel est de 320 000 €.
- L'aménagement du quartier de Bel Air fera l'objet d'investissements pour un montant de 950 000 €.
- Il est prévu une acquisition foncière en vue de la création d'un Centre Technique Municipal et à cet égard 200 000 € seront provisionnés.
- Poursuites d'opérations concernant les cimetières et l'aire de loisir du Bruissin, et cela représente un montant de 290 000 €.
- Les opérations conditionnées par d'autres organismes peuvent conduire à mobiliser 150 000 €. En vérité, il s'agit d'investissements concernant Aquavert.
- L'aménagement d'une crèche et l'extension des locaux périscolaires au Bourg pourront conduire à mobiliser 50 000 €.

Le total cumulé du mandat s'élève à 9 190 000 €, et concernant la période allant jusqu'à 2019 le total représente 7 550 000 €.

L'ensemble des éléments que j'ai indiqués concernant les recettes, la politique de dépenses et les investissements, vont s'exprimer dans la prospective budgétaire 2015, donc les orientations budgétaires déboucheront sur le tableau d'équilibre général qui est présenté en fin de diaporama.

Etant entendu que, compte tenu de cette politique que nous retenons, cette politique volontariste permet de prévoir des dépenses de gestion pour un montant de 11 625 000 € face à des recettes de gestion courante de 13 313 000 €, ce qui permet de dégager en 2015 une épargne de gestion de 1 687 000 €.

Les intérêts de la dette courante s'élevant à 211 868 €, l'épargne brute correspond à un montant de 1 475 000 €.

Si l'on soustrait les produits de cessions prévus liés à la vente de terrains à Francheville le Bas et de l'ancien centre social, il en résulte une épargne brute hors produits de cessions pour un montant de 575 000 €, dégagant ainsi une épargne nette de 943 000 €.

L'épargne nette hors produits de cessions est de 43 000 €. Si l'on intègre des recettes définitives d'investissement de 365 000 €, la capacité de financement qui en résulte est de 1 841 000 €.

Les dépenses d'investissement s'élevant à 2 189 000 €, il en résultera avant la dette un besoin de financement de 347 000 €.

Le remboursement de la dette s'élevant l'an prochain à 532 000 €, c'est finalement un besoin de financement couvrant les compléments d'investissements non couverts par les recettes et le remboursement du capital pour un montant de 879 000 €.

Néanmoins, il sera possible de couvrir ce besoin de financement sans emprunter dès lors que le fonds de roulement se trouve à un niveau actuellement trop élevé, et il redescendra à un niveau qui est considéré comme normal, en particulier parce qu'il ne nous coûte pas en trésorerie, pour un niveau final au 31 décembre 2015 de 305 000 €.

Quant à la dette, elle va poursuivre sa décroissance de 7 637 000 € en début d'année à un niveau de 7 104 000 € au 31 décembre 2015.

M. RANTONNET – Je vous remercie Monsieur CALABRE et je remercie tout autant le public pour son silence et son attention pour la lecture des chiffres qui n'est certainement pas très évidente. Nous allons essayer dans ce mandat d'améliorer l'existant et il n'y aura pas de difficulté. Par contre, il est vrai que tous les conseils municipaux ne présentent pas autant de chiffres.

Nous allons pouvoir maintenant ouvrir le débat qui est sans vote, je le rappelle. Je n'y peux rien, c'est la loi qui le prévoit, contrairement au budget qui sera voté dans 2 mois. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur KRETZSCHMAR, Monsieur GUIBERT, Monsieur RIVIER, Monsieur GOTTELAND, Madame ELLENBERGER, Monsieur SADOT, Monsieur TREMBLEAU et Monsieur DE PARISOT.

Monsieur KRETZSCHMAR, vous avez eu l'amabilité de lever la main le premier, je vous cède donc la parole.

M. KRETZSCHMAR – Merci, Monsieur le Maire. Ce sera des mots mais des chiffres aussi. En réaction au fur et à mesure des documents que Monsieur CALABRE nous a présentés, et je le remercie de cet exercice toujours difficile, le premier point est un point de clarification. Quant on parle de la dotation globale de fonctionnement, il me semble qu'il y a un mélange entre deux éléments, la part forfaitaire d'une part et la part péréquation d'autre part, dans lesquelles on retrouve la DSU et la DNP.

Cette question est une simple clarification qui n'a pas forcément beaucoup d'intérêt à ce stade, mais dans les orientations 2015 il me semble qu'il y a

un mélange des deux dotations qui sont d'ores et déjà intégrées dans la seule DGF dont vous parlez mais je demande des clarifications.

Pour ce qui est du bilan 2014, on peut se féliciter d'un certain nombre de résultats qui sont à mettre au profit de l'équipe dont je faisais partie, donc présidée par René LAMBERT ici présent, puisque le fonds de compensation de la TVA a été présenté à presque 500 000 € et notamment une politique d'investissement qui est restée soutenue jusqu'à la fin du mandat. Le fait de récupérer une DETR importante est un élément important aussi, ainsi que la subvention de la CAF qui a été versée sur l'exercice 2014, donc on doit s'en féliciter.

Une question complémentaire, on parle d'un investissement total de 1,6 million, voire 1,7 million. Dans les détails fournis dans la commission des finances, je n'ai calculé que 740 000 € de contenu. Cela ne nécessite pas un détail dans cette séance, mais je serais intéressé d'avoir le détail de la composition de l'investissement 2014.

Vous avez dit Monsieur CALABRE que l'évolution de l'épargne brute hors cessions était principalement liée à la hausse des taux, à la subvention de la CAF, à la vente de la gendarmerie et au fonds de compensation de la TVA. Sur la hausse des taux, je ne comprends pas puisqu'il y a eu une seule hausse des taux en 2008 lors du début de mandat, il n'y en a pas eu d'autres après, donc comment se fait l'impact sur ce graphique qui est plutôt honorable pour l'équipe précédente également aussi.

Vous parlez de la forte contrainte subie au niveau européen. J'aimerais comprendre ce que cela veut dire exactement. Est-ce qu'on peut échapper à cette contrainte, et quelle est la contrainte qui était évoquée dans votre propos ? Je comprends que l'Etat compte tenu de sa dette publique fait subir de manière assez forte la RCP aux collectivités, mais quant à l'influence de l'Europe dans tout cela je souhaiterais plus d'informations et peut-être une analyse plus politique également ; sauf à imaginer qu'il y a une critique politique de notre place dans l'union européenne ce que je ne pense pas être le cas de votre équipe me semble-t-il.

En sachant qu'on reviendra sur ce débat lors d'un vœu que vous formulez dans le cadre d'un appel de l'Association des Maires de France. J'y souscris sur le principe mais c'est un vœu national et pas européen.

Lorsque vous parlez de la DGF 2015, il me semble qu'il y a une certaine confusion dans vos propos. On parle de 240 000 € pour la baisse de la DGF et de 145 000 € de baisse de la DNP et de la DSU. Est-ce que c'est dont ou c'est en plus ? Si vous parlez de la DGF c'est dont, si vous parlez de la partie forfaitaire c'est en plus.

Enfin, pour ce qui est de la PPI vous parlez de 4 priorités et je n'en compte que 3 dans la PPI qui nous est présentée. On compte bien les efforts sur le parc sportif, les efforts sur la sécurité des habitants, en l'occurrence le déménagement du local de la Police Municipale et la mise en place d'un projet de vidéosurveillance dont j'aimerais avoir un peu plus de détails

parce qu'il n'y a pas de présentation en tant que telle. Ensuite, une augmentation des places de stationnement avec un effort d'acquisition foncière mais qui n'est pas située. Quel foncier, sur quel quartier et pour quel nombre de places au total ?

En revanche, vous parlez d'amélioration des conditions d'accueil dans les écoles, et je ne vois rien du tout dans la PPI qui parle de cela.

En revanche, je ne vois rien par rapport au centre technique municipal qui est un dossier qui nous a pas mal occupés dans le débat les années précédentes. Est-ce que cela veut dire que ce sujet est reporté ?

De même qu'on ne voit rien sur un certain nombre de choses sur lesquelles vous vous êtes engagé dans votre campagne électorale. Je pense notamment au rond point de la Chardonnière, au développement d'espaces verts, à l'amélioration de trottoirs notamment à Francheville le Bas, la création des entrepreneurs. Tout ceci n'est pas intégré dans la PPI. Est-ce à dire que ces propositions électorales sont maintenant caduques ?

Enfin, l'épargne brute pour 2015 est augmentée de plus 600 000 € ce qui est plutôt sympathique, mais le paradoxe c'est que les recettes d'investissement diminuent de 400 000 € et que le fonds de roulement diminue de 800 000 €. Certes, il est toujours intéressant de ne pas recourir à l'épargne, mais quel est l'intérêt de ne pas recourir à l'épargne quand les taux sont très bas et que le fonds de roulement s'écroule totalement quitte à handicaper totalement vos marges de manœuvre pour le futur.

Ce que je retiens au final, c'est que ce projet de DOB masque un certain nombre d'orientations politiques qui ne sont pas véritablement clarifiées autour des priorités que vous souhaitez engager pour 2015, 2019. Je souhaiterais plus de clarifications dans ce domaine. Merci.

M. RANTONNET – Je vous remercie. Ensuite, nous avons Monsieur GUIBERT.

M. GUIBERT – Merci, Monsieur le Maire. Je vais d'abord poser toute une série de questions, mais est-ce que je pourrai intervenir après les réponses qui auront été données ?

M. RANTONNET – C'est un débat. Mais prenons soin d'éviter les questions trop techniques censées avoir été abordées en commission finances. Soyons indulgent avec notre assistance dans ce débat d'orientation budgétaire.

M. GUIBERT – Vous me redonnerez la parole.

M. RANTONNET – Absolument, et je vous propose Monsieur GUIBERT de poser vos questions.

M. LAMBERT – Il faudra déjà répondre aux questions de Monsieur KRETZSCHMAR.

M. GUIBERT – Je n'ai que 4 questions.

Vous avancez pour le budget 2015 une baisse de 8 % des charges à caractère général soit environ 250 000 €. Sachant que plus de 60 % de ces charges concernent la fourniture des repas, les fluides et l'entretien des bâtiments, quels seront les services impactés par cette baisse de 8 % ?

Vous avancez une baisse de 10 % pour les autres charges, soit environ 150 000 €. Alors que les subventions aux associations représentent 37 % de ces charges, le CCAS 40 %, quels seront les services ou associations concernés ?

Nous avons fait une stabilisation des frais de personnel, qu'entendez-vous par stabilisation ?

Concernant la programmation pluriannuelle d'investissement, pouvez-vous nous donner des informations sur les points suivants : le stationnement, la sécurité publique, l'aménagement du quartier de Bel Air, l'acquisition foncière pour le CTM et Aquavert.

Je vous remercie.

M. RANTONNET – Merci, Monsieur GUIBERT. Monsieur RIVIER.

M. RIVIER – Merci, Monsieur RANTONNET. Juste également quelques questions mais qui se recoupent donc cela permettra à Monsieur CALABRE de répondre dans la globalité.

La première chose que nous regrettons c'est la suppression du Centre Technique Municipal, ce qui avait été prévu par notre équipe dans le cadre de la requalification du complexe sportif. Je m'interroge et nous émettons quelques réserves sur le principe de l'acquisition foncière pour 200 000 € et ce qui a déjà commencé à être évoqué sur la mutualisation du Centre Technique Municipal avec la ville de Tassin.

Je constate, à la lecture de la programmation pluriannuelle d'investissement, que sauf quelques études budgétées pour 50 000 € il n'y aura aucune création de places de crèche pendant ce mandat.

Enfin, j'aurais aimé avoir quelques précisions supplémentaires lorsque vous évoquez l'aménagement du quartier de Bel Air en écho à la dernière intervention puisque j'aurais aimé avoir quelques précisions sur quels sont ces aménagements.

Vous évoquez dans le cadre du stationnement des acquisitions foncières j'imagine puisqu'il y a 200 000 € en 2015, 300 000 € en 2016 et 300 000 € en 2017. A combien de places de stationnement cela peut correspondre compte tenu du coût du foncier et où éventuellement ?

Enfin, je trouve que ce plan pluriannuel d'investissement n'est en ce qui me concerne pas très volontariste.

M. RANTONNET – Je vous remercie. Je pense que concernant l'opposition tout le monde s'est exprimé. Maintenant, je vais laisser la parole aux conseillers municipaux et ensuite je solliciterai les différents adjoints pour répondre aux différentes questions de leur domaine. J'avais noté tout à l'heure Madame ELLENBERGER, Monsieur GOTTELAND, Monsieur SADOT, Monsieur TREMBLEAU et Monsieur DE PARISOT.

Mme ELLENBERGER – Monsieur le Maire, c'est juste une petite remarque. Francheville n'a jamais connu de baisse de taux communaux d'imposition depuis 40 ans que j'habite Francheville et je m'en félicite. Je voulais le signaler comme sûrement beaucoup de gens ici. D'ailleurs par les temps qui courent qui s'en plaindrait.

M. LAMBERT – Elle est de combien votre baisse d'impôts pour vous ?

Mme ELLENBERGER – Si certains veulent donner davantage ils peuvent toujours le faire pour combler les déficits.

M. RANTONNET – Merci. Monsieur GOTTELAND.

M. GOTTELAND – Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention ne va pas être de répondre à des questions aussi précises que celles qui ont été énoncées jusqu'à maintenant, mais je prendrai plutôt le contexte général dans lequel a été inscrit ce plan pour faire remarquer qu'effectivement il s'est inscrit de par la volonté de l'équipe, et je tiens à le faire remarquer encore une fois, dans premièrement vouloir ne pas augmenter les impôts et même si on peut railler en comparant à quelques radis on a quand même entendu ces temps pas mal communiquer le gouvernement sur le fait qu'il fallait arrêter de demander des impôts aux français. Même si notre diminution est peut-être qualifiée de faible, je pense qu'une diminution vaut mieux qu'un non taux d'augmentation de zéro comme il le propose. C'est ma première remarque.

Comme il a été rappelé, dans le contexte actuel que voit le gouvernement, on voit bien baisser les charges du gouvernement et la manière de baisser ses charges c'est de diminuer les dotations aux collectivités, en particulier aux communes, ce qui fait que c'est reporter sur les communes le fait de faire des économies. Je pense que c'est une bonne chose que l'équipe ait pris aussi à bras le corps ce problème. On finit par avoir 0,8 million de baisse de dotation en fin d'exercice et ce n'est pas facile, mais on s'est quand même engagé pour y arriver à stabiliser la masse salariale.

Deuxième point important, c'était aussi de baisser les charges générales de fonctionnement.

Tout cela n'est pas fait gratuitement, mais c'est fait pour conserver une capacité d'investissement qui finalement doit se reporter sur l'ensemble des habitants de la commune de Francheville. C'était plutôt dans ce sens là une intervention générale mais pas pour pouvoir répondre à des questions très précises sur les diverses dispersions des dépenses.

M. RANTONNET – Je vous remercie pour ce commentaire judicieux. Je donne la parole à M.TREMBLEAU.

M. TREMBLEAU – Monsieur le Maire, merci. Je tenais à reprendre le dernier point cité par Maurice GOTTELAND donc un des points qui était d'ailleurs positif concernant les investissements.

La commune a investi 1,6 million d'euros en 2014 sans nouveaux emprunts, et elle va investir 2,2 millions d'euros en 2015, soit une augmentation de 40 %, toujours sans aucun emprunt et donc en autofinancement. Voilà un signal rassurant pour le développement de Francheville.

En 2014, il aura notamment fallu achever de payer le coût de la place de la Mairie soit 325 000 €, mais en 2015 toutes les opérations sont clairement centrées sur les vrais besoins des franchevillois comme nous avons pu le voir dans les diapositives.

En conclusion, des investissements en hausse en 2015 pour les franchevillois, sans augmentation d'impôts comme on vient de le dire, et comme nous avons pu le connaître dans le passé, et toujours sans endettement. A mon tour de féliciter la nouvelle équipe municipale pour cette bonne gestion de nos dépenses ainsi que les projets d'investissements nécessaires à Francheville. Merci.

M. RANTONNET – Merci pour ce propos donné à haute et intelligible voix. Monsieur SADOT.

M. SADOT – Bonsoir à tous et à toutes. Rassurez-vous, je ne donnerai aucun chiffre. En réponse au volontarisme, on peut se féliciter que les investissements, et ce malgré une baisse notoire de la dotation de l'Etat, ne sont pas mis en quarantaine dans notre commune. Comme exemple simple, je citerai le futur aménagement du complexe sportif, investissement conséquent et majeur de ce mandat, et je ne doute pas que les futurs bénéficiaires, associations, particuliers, aient conscience de l'importance de cet investissement conséquent mais réfléchi pour notre commune.

M. RANTONNET – Je vous remercie. Monsieur DE PARISOT.

M. DE PARISOT – Merci, Monsieur le Maire. Je tenais tout d'abord à féliciter et remercier le travail de l'équipe municipale pour la clarté et la précision de cet exposé sur les orientations budgétaires, et je souhaiterais apporter un commentaire vis-à-vis de la baisse des dépenses de fonctionnement.

Cette baisse est effectivement une excellente nouvelle pour tous les franchevillois à plusieurs titres. Tout d'abord parce que c'est la première fois que ces dépenses de fonctionnement baissent et ceci concomitamment à une stabilisation des taux d'imposition communaux.

Ensuite, parce que lors du précédent mandat ces dépenses de fonctionnement ont augmenté chaque année de 5 % hors inflation. Enfin,

parce qu'entre 2012 et 2013, alors que les recettes étaient en diminution significative, les dépenses de fonctionnement ont continué à augmenter.

Cette baisse va nous permettre d'engager nos investissements, les investissements prévus à notre programme dans les domaines sportifs, du patrimoine et de la sécurité. Merci.

M. RANTONNET – Je vous remercie. Nous allons maintenant pouvoir aborder les réponses aux questions posées par l'opposition. Qui commence ? Madame BARBIER.

Mme BARBIER – Bonsoir. Je voulais répondre concernant l'aménagement du quartier de Bel Air. Cela concerne uniquement le groupe scolaire. On a provisionné 150 000 € d'ici 2016 pour la simple raison qu'au vu des effectifs et des futurs projets immobiliers on estime qu'il y aura une ou deux ouvertures de classe d'ici 2 ans. Ce sera pour l'aménagement éventuellement des bungalows, et on est en train de voir comment on peut faire pour créer et mettre en place ces nouvelles classes.

Concernant les 800 000 € qui ont été provisionnés, c'est pour la future construction du groupe scolaire, mais comme vous le savez tout dépend du projet de l'UCEAR et de la manière dont cela va être solutionné, s'il va y avoir quelque chose, s'il y aura une vente. Nous avons provisionné cette somme au vu de la future construction du groupe scolaire.

M. RANTONNET – Merci. Qui souhaite intervenir sur le foncier, les parkings ?

M. DASSONVILLE – Je voudrais répondre aux questions qui ont été posées sur les sommes prévues pour un investissement dans les parkings. Je suppose que vous ne remettez pas en cause le principe de la nécessité d'augmenter notre potentiel de places de stationnement.

Vous savez qu'en matière de parking le Grand Lyon est en principe compétent à la fois pour l'achat de parcelles et pour l'aménagement de celles-ci en places de parking. Nous avons effectué des visites auprès des vice-présidents en charge respectivement de la voirie et de l'urbanisme. Ceux-ci nous ont répondu que la politique du Grand Lyon désormais, et de la Métropole par conséquent à partir du 1^{er} janvier 2015, est de refuser tout investissement dans les parkings. C'est la raison pour laquelle, pour répondre aux besoins urgents en la matière, nous avons prévu dans notre propre PPI et non pas le PPI du Grand Lyon, un budget pour en 2015 financer l'aménagement du parking prévu rue du Robert d'une part et ensuite pouvoir potentiellement acquérir des parcelles qui seraient mises en vente et qui de par leur emplacement présenteraient un intérêt pour pouvoir effectivement aménager des parkings.

Ceci ne nous empêchera pas bien entendu d'être volontariste à la Métropole malgré notamment la baisse drastique des investissements qui a été déclarée par Monsieur COLLOMB et son équipe.

Pour l'aménagement du parking de la rue du Robert on s'oriente effectivement vers un budget de 200 000 €. Ensuite, nous verrons en fonction des opportunités qui pourraient se présenter. Bien entendu, si entre temps la position de la Métropole se trouve modifiée nous pourrions dans le PPI proposé au Grand Lyon inclure ces achats d'une part de parcelles et d'autre part les aménager.

Ceci étant, pourquoi je parlais d'urgence ? Parce que tout simplement le plan pluriannuel d'investissement de la Métropole ne sera pas fixé avant le mois de juillet prochain. En admettant même que la Métropole accepte d'intégrer dans le plan pluriannuel des parkings sur le territoire de notre commune, il va s'écouler une année ou deux années, voire trois années, donc nous sommes poussés par l'urgence et il faut que l'on agisse. Vous avez d'ailleurs agi de la même façon me semble-t-il en 2013 lorsqu'il s'est agi d'accroître les places de stationnement à Vacheron.

M. RANTONNET – Merci, Monsieur DASSONVILLE. Pour le débat, je redonne la parole à Monsieur LAMBERT.

M. LAMBERT – Merci. Je suis d'accord avec vous mon cher collègue. Le Grand Lyon ou la Métropole demain ne va pas construire des places de stationnement au bon vouloir des citoyens qui se plaignent toujours de ne pas avoir assez de places de stationnement là où ils veulent aller. L'argent du contribuable est quelque chose de précieux, que ce soit dans la commune de Francheville ou que ce soit au Grand Lyon.

L'argent du contribuable est précieux, ce qui veut dire qu'avant de décider de construire des parkings on réfléchit, on fait des études, pour savoir si à l'endroit où on souhaite mettre des parkings ceux-ci sont indispensables. Le Grand Lyon mènera des études complémentaires à celles qui ont été faites jusqu'à présent.

Je vous rappelle quand même que s'agissant de la propriété Huguet qui est la propriété qui jouxte l'Elan, cette propriété a été acquise par le Grand Lyon et a permis avec 90 places supplémentaires de compenser les places de parking qui étaient sur le devant. Cet investissement a été intégralement payé par le Grand Lyon et nous avons prévu dans notre plan de mandat, et c'est là que je vous rejoins, la possibilité de solliciter du Grand Lyon la création du parking de la rue du Robert.

Je note que vous avez choisi de le financer avec les propres deniers des franchevillois. C'est un choix. Avant de le faire, peut-être auriez-vous eu intérêt, et quand je dis vous c'est le contribuable franchevillois, de bénéficier des études du Grand Lyon pour savoir ou pour faire en sorte de démontrer au Grand Lyon que ce parking rue du Robert est indispensable à la commune de Francheville.

C'est 200 000 € au bas mot, parce que je suppose qu'il n'y a pas la démolition qui est incluse dans ces 200 000 €, mais nous verrons. Qu'importe, on ne va pas discuter sur 50 000 €. 200 000 € c'est toujours cela, et je préfère que ces 200 000 € soient payés par le contribuable

métropolitain que par le contribuable franchevillois, mais c'est votre choix et je vous rejoins sur ce point.

Pour le reste, ce n'est pas dans l'urgence qu'il faut décider et ce n'est pas dans l'urgence que nous avons décidé d'agrandir le parking de la salle Vacheron. Nous avons pris notre temps pour le faire sur un terrain communal et c'était non pas la création d'un parking, c'était l'extension d'un parking. La rue du Robert ce n'est pas l'extension d'un parking, le parking est à l'intérieur de l'école.

M. DASSONVILLE – En partie.

M. LAMBERT – Oui, en partie, mais le reste est à créer. Sur l'ancienne maison du cantonnier c'est de la création. C'est pour cela que nous aurions eu intérêt à le faire financer par le Grand Lyon, mais je pense que Monsieur CALABRE interviendra auprès de vous parce que tout ce qui est financement extérieur pour l'instant on n'en voit pas la trace. J'espère que vous avez 5 ans maintenant pour obtenir ces financements. En tous cas je vous y aiderai.

M. DASSONVILLE – Je vais vous répondre Monsieur LAMBERT. En dehors des désaccords éventuels sur le fait de savoir s'il y a ou non plus ou moins de stationnements qu'auparavant, je n'ai entendu personne prétendre qu'il y avait plus de stationnements qu'avant.

M. LAMBERT – Non.

M. DASSONVILLE – Or, la population a augmenté. Les besoins de stationnement, du fait de l'offre insuffisante de moyens de transports alternatifs, se sont trouvés agrandis.

Vous dites « ce n'est pas urgent ». Si on doit tenir compte des délais du Grand Lyon pour définir son plan pluriannuel d'investissement et de la négociation avec le Grand Lyon, dans 2 ans nous n'aurons pas encore ce parking. Or, vous savez que l'enveloppe qui nous est éventuellement dédiée au titre du plan pluriannuel d'investissement de la future Métropole est limitée. Bien sûr, cette enveloppe va être utilisée dans l'intérêt des franchevillois pour d'autres investissements que nous aurions peut-être dû financer en partie par les finances de la ville si par bonheur cet investissement sur les parkings avait pu être accepté par le Grand Lyon. Or, vous savez comme moi qu'à l'heure actuelle le Grand Lyon refuse systématiquement, c'est une question de principe qui nous a été affirmée par les deux vice-présidents que nous avons rencontrés.

M. LAMBERT – C'est une question de principe, sauf étude. On ne dépense pas de l'argent sans étude. Ils vous ont dit ce qu'ils ont toujours dit, à savoir que les fonds communautaires ou métropolitains ne seront affectés aux communes qu'après une étude préalable. Cette étude préalable a été faite au moment de la réalisation des précédents parkings.

Si vous nous dites qu'entre 2013 et 2014 la population a augmenté, naturellement il y aura une nouvelle étude. L'étude date de 2012.

M. DASSONVILLE – Je vous ai dit Monsieur LAMBERT que les offres de stationnement dans Francheville n'ont pas évolué depuis 10 ans.

M. LAMBERT – Pas du tout.

M. DASSONVILLE – Elles n'ont pas augmenté.

M. LAMBERT – Bien sûr que si.

M. DASSONVILLE – On poursuivra ce débat par la suite.

M. LAMBERT - On poursuivra le débat dans les commissions. Il suffit de ressortir les études du Grand Lyon lors de l'acquisition de la maison Huguet et vous verrez qu'effectivement il n'y a pas eu une augmentation de la population depuis. Le débat est clos pour moi.

M. RANTONNET – Nous allons continuer sur l'urbain avant de passer à l'humain. Je laisse la parole à Claude GOURRIER.

M. GOURRIER – Bonsoir à tous. Je reviens rapidement sur les parkings. Le Grand Lyon néanmoins a quand même comme priorité aujourd'hui de développer d'autres modes de transport, essentiellement parce que l'on sait qu'il y a un poids important dans la majorité à la Métropole des écologistes qui sont favorables au développement des transports en commun, mais cela ne doit pas se faire au détriment des territoires qui comme Francheville ont un besoin absolument inévitable de déplacement en voiture compte tenu de la géographie.

En ce qui concerne le rond point de la Chardonnière, pour votre information le rond point de la Chardonnière n'a pas été mis dans notre PPI puisqu'il a été mis en priorité n°1 dans notre demande de PPI du Grand Lyon. Comme vous le savez, dans le fonctionnement, nous faisons des demandes concernant la commune pour la PPI du Grand Lyon, et nous avons mis le rond point de la Chardonnière dans cette priorité. Nous aurons la réponse du Grand Lyon à l'été 2015 comme vous l'a dit Monsieur DASSONVILLE, donc il sera toujours temps d'aviser après. En sachant qu'il faudra bien que le Grand Lyon nous accorde une certaine enveloppe d'investissement et dans cette enveloppe nous avons priorisé entre autres le rond point de la Chardonnière.

M. RANTONNET – Je vous remercie. Nous abordons un peu l'humain avec la sécurité, Monsieur LAVERLOCHERE.

M. LAVERLOCHERE – Merci, Monsieur le Maire. Je vais tâcher d'apporter un éclairage sur l'aspect de la sécurité publique. Sans noircir le trait, il est grand temps que l'on fasse quelque chose d'important sur le sujet, et je suis assez surpris qu'il y ait eu des questions sur le contenu éventuel des actions que l'on aurait à mener dans le sens où les actions que nous avons prévues de réaliser s'appuient entre autres sur un audit sécurité

gendarmerie qui dit un certain nombre de choses et qui est connu depuis de nombreux mois par l'ancienne équipe municipale.

Cet audit gendarmerie dit un certain nombre de choses et notamment s'appuie sur des demandes de moyens, d'enquêtes, de façon à pouvoir travailler sur des faits divers qui se produisent sur Francheville. Encore une fois, sans noircir le trait et sans oublier qu'on se trouve dans une commune tout de même favorisée, il se passe quand même un certain nombre d'incivilités et de dégradations, et il s'agit de ne pas rester les bras croisés face à cela.

La Gendarmerie nous a très clairement demandé la possibilité d'avoir des moyens de mener des enquêtes de façon à pouvoir aboutir. Sachant que nous avons depuis au moins un an voire plus des dégradations récurrentes, constantes, quasi régulières au COSEC qui coûtent énormément à la municipalité.

Face au montant de la dépense qui était indiquée, il faut dire aussi que cela comporte un projet de déménagement des locaux de la Police Municipale. On aura l'occasion d'y revenir puisque dans l'ordre du jour nous avons une délibération sur le sujet. Je dirai simplement, pour étayer ce besoin, ma surprise de voir durant de nombreuses années un poste de Police Municipale qui n'a pas les moyens et qui ne donne pas les moyens de fonctionner correctement à ses agents, donc il est grand temps de mener un certain nombre d'actions sur ce sujet.

M. RANTONNET – Merci.

M. LAMBERT – C'est intolérable d'entendre cela.

M. RANTONNET – On continue avec le CTM pour reprendre la question posée par Monsieur RIVIER. Monsieur GOURRIER vous répond.

M. GOURRIER – Vous avez bien noté que nous avons un projet de mutualisation du CTM, donc il s'agit des locaux destinés à l'ensemble des équipes qui travaillent sur la commune tant pour les espaces verts que pour les travaux divers qui sont actuellement répartis sur plusieurs sites et en partie au Fort du Bruissin.

Ce CTM est un besoin pour les équipes, personne n'en disconvient aujourd'hui. Par contre, c'est un coût très important au niveau de l'investissement à réaliser et nous nous sommes orientés assez rapidement puisque les communes environnantes dont Tassin sont dans la même situation avec un besoin de création d'un Centre Technique Municipal.

Nous avons assez rapidement étudié une solution de mutualisation des moyens techniques, des moyens du foncier ou des bâtiments, voire peut-être de certains matériels avec la commune de Tassin. Les premières réunions ont eu lieu.

Je crois qu'aujourd'hui la mutualisation d'un certain nombre d'équipements est indispensable et d'ailleurs beaucoup de communes se penchent sur

cette question. C'est vrai que ce n'est pas simple à réaliser, mais c'est quand même la voie de l'avenir en ce qui concerne les équipements municipaux. Chaque commune ne peut pas avoir ses propres équipements, cela coûte très cher et souvent pour des matériels ou des locaux qui ne sont pas forcément utilisés à 100 % du temps. Si on veut pouvoir donner à nos équipes des équipements de qualité qui leur permettent une bonne productivité, il est intéressant de pouvoir mutualiser.

Nous reconnaissons que ce ne sera pas facile, mais ce n'est pas parce que c'est difficile qu'il ne faut pas essayer et qu'il ne faut pas le faire. Les équipes sont aujourd'hui orientées et travaillent en ce sens. Cela prendra du temps. C'est pour cela que nous n'avons pas aujourd'hui mis ce CTM dans les premiers temps en terme d'investissement parce qu'il faut déjà débroussailler toute la partie faisabilité avant. Ensuite, nous étudierons. Nous avons commencé à regarder au niveau foncier ce qui pouvait se trouver qui soit mitoyen des deux communes. Il y a aujourd'hui des possibilités, donc on reviendra bien entendu sur ce sujet dans les différentes commissions mais la mutualisation est véritablement pour les communes aujourd'hui une voie d'avenir compte tenu des impératifs financiers qui sont devant nous et des baisses de recettes que connaissent aujourd'hui l'ensemble des communes.

M. RANTONNET – Nous avons un autre projet.

Mme PETIT – Concernant le projet d'investissement au niveau d'Aquavert, effectivement il y a deux sommes en 2017, 2018. Aquavert c'est un SIVU, un multi communal, donc les communes de Francheville, Sainte Foy, Saint-Genis-les-Ollières, Tassin, Craponne et Lyon. C'est un projet pour une augmentation de bassins sur Aquavert et non pas une rénovation qui serait plus coûteuse. Ce projet a été proposé aux Maires et est en cours d'acceptation. Il a été présenté en commission sports très récemment et il est provisionné pour 2017, 2018.

Nous aurons l'occasion de revenir pour proposer ce projet dès que les financements seront établis entre les différentes municipalités.

Mme DUMONT – Par rapport à Aquavert pourquoi c'est nous qui le portons ? C'est un syndicat.

Mme PETIT – Au niveau d'Aquavert, pour l'instant cela a été indiqué effectivement au PPI. Comme je vous l'avais indiqué, Madame DUMONT, en Commission Sports, le choix du financement n'est pas uniquement une décision de Francheville. Le choix du financement est une décision collégiale puisque nous faisons partie d'un SIVU.

Il y avait deux solutions. Soit c'était de le faire porter par la fiscalité des citoyens dans une colonne réservée à cela, soit de le mettre dans le PPI. Aujourd'hui, ce n'est pas déterminé puisque cette décision de financement ne doit être décidée qu'au niveau de toutes les communes.

M. RANTONNET – Pour compléter le propos de Madame PETIT, la décision du mode de financement doit être prise à l'unanimité des participants. Elle sera prise au premier trimestre. Pour l'instant, il nous semblait beaucoup plus prudent, malgré les réserves de votre part, de le prévoir dans notre PPI, si une autre solution de financement devait être retenue, et bien évidemment nous souhaitons tout comme vous que ce soit le SIVU qui le porte.

M. LAMBERT – Quel est votre point de vue ?

Mme PETIT – Monsieur le Maire vient de vous le donner.

Mme DUMONT – Vous préférez que ce soit la ville plutôt que le SIVU ?

M. RANTONNET – Non, c'est au SIVU, mais il se peut qu'une autre solution soit retenue puisque Lyon est majoritaire dans ce syndicat et nous préférons anticiper les deux solutions.

Je continue sur l'humain avec Madame QUIBLIER.

Mme QUIBLIER – Je vais vous répondre par rapport à la question de la création de places en crèche. Je ne vous cache pas que nous aurions préféré arriver aux responsabilités dans un autre contexte que celui de la baisse très conséquente des dotations qui forcément imposent des choix qui ne sont pas toujours facile à faire. Malgré tout, la petite enfance ne sera pas oubliée dans ce mandat.

Nous allons étudier la possibilité d'augmenter l'ouverture de Franch'Mômes, donc la crèche de Francheville le Haut, qui actuellement est ouverte beaucoup moins que les autres, que 4 jours par semaine, sur une plage horaire plus petite. Nous allons commencer par essayer de remettre au niveau des horaires Franch'Mômes à peu près à la même ouverture que les autres. C'est déjà un projet.

Pour le moment, on attend de voir au niveau du développement de Bel Air et de l'UCEAR pour voir quel sera le besoin, donc ce ne sera pas pour tout de suite. C'est pourquoi il y a 50 000 € au PPI qui vont être prévus pour des études en fin de mandat.

Augmenter le nombre de places en crèche augmente forcément les charges en fonctionnement pour la commune, et aujourd'hui vu les contraintes budgétaires c'est compliqué.

M. LAMBERT – Ce n'est pas compliqué, c'est impossible.

M. RANTONNET – Il y a toujours une solution. Monsieur KRETZSCHMAR. Vous avez à nouveau la parole.

M. KRETZSCHMAR – Merci, Monsieur le Maire. J'avais des questions pointues sur des interventions précédentes. Monsieur LAVERLOCHERE, si j'ai bien compris, la vidéosurveillance sera uniquement utilisée pour les équipements publics et pas pour les voiries publiques. Vous parlez du

COSEC ou du parc sportif de manière plus générale, et pas de la voie publique, donc j'aimerais avoir une clarification.

Une question à Monsieur GOURRIER. J'ai bien compris la démarche que vous imaginez de mutualisation avec Tassin, mais pourquoi attendre 2018 pour faire des études d'acquisition ? Cela veut dire une mutualisation qui ne sera pas avant 2025 ou 2028 j'imagine.

M. LAVERLOCHERE – Concernant la vidéoprotection, nous aurons l'occasion d'y revenir très longuement puisqu'il s'agit quand même d'un projet conséquent, qui implique des enjeux importants sur la vie quotidienne de tout un chacun, et nous aurons l'occasion d'avoir une conduite de projet sérieuse qui impliquera le plus grand nombre.

En ce qui concerne le projet, il se fera de toute façon dans un environnement contraint budgétairement, et il répondra avant tout et prioritairement à des besoins identifiés qui s'appuient sur un audit sécurité des forces de l'ordre. Ensuite, sur le contenu, nous aurons l'occasion d'en parler beaucoup plus longuement.

M. KRETZSCHMAR – Merci de ne pas m'avoir répondu.

M. RANTONNET – Vous imaginez bien Monsieur KRETZSCHMAR que cet aspect de sécurité est beaucoup plus vaste, beaucoup plus large qu'une simple question comme cela posée en Conseil Municipal. Je vous invite à participer à la grande réunion publique que nous organiserons le 2 mars prochain avec la Gendarmerie pour aborder tous les aspects de la sécurité à Francheville, donc vous voyez que le débat démocratique avance bien depuis le mois de mars dernier.

Madame MALSCH pour la partie ressources humaines.

Mme SANTOS-MALSCH – Vous avez demandé ce que signifiait la stabilité des frais de personnel. Cela signifie tout simplement que la masse salariale qui représente 7,5 millions n'augmentera pas en 2015.

M. KRETZSCHMAR – C'est impossible.

M. RANTONNET – Monsieur LAMBERT.

M. LAMBERT – Ce sont des mots, sauf que quand on parle de débat d'orientation budgétaire il faut quand même mettre des chiffres. Vous dites que la masse salariale n'augmentera pas. La masse salariale augmente forcément par ne serait-ce que le glissement vieillesse technicité, c'est-à-dire l'augmentation des rémunérations du personnel.

Il y a deux moyens de faire stabiliser cette masse salariale. Soit on n'applique pas cette augmentation et on est dans l'illégalité, soit on réduit le nombre de fonctionnaires et effectivement on baisse la masse salariale. Mais on ne peut pas dire à la fois qu'on va augmenter les heures d'ouverture de crèche à Franch'Mômes et on va baisser le nombre de fonctionnaires, donc il y aura là encore des choix que vous ne voulez pas

dire aujourd'hui. Je comprends, vous êtes dans le moment de réflexion, sauf qu'il va y avoir bientôt un an que vous êtes élus au moment du vote du budget, votre réflexion a eu lieu pendant 6 ans dans l'opposition, 1 an d'exercice du pouvoir, il va bien falloir que vous nous disiez ce que vous entendez faire.

Mme SANTOS-MALSCH – Je vais vous rassurer Monsieur LAMBERT, parce qu'il n'est pas question de diminuer le nombre d'agents de la collectivité et il n'est pas non plus question pour l'instant de ne pas appliquer les revalorisations et autres qui sont imposées et que nous continuons à faire, ce que l'on compte faire d'ailleurs tout au long du mois de décembre, donc ne soyez pas inquiet pour les agents de la collectivité.

Sachez que si j'annonce au BP que la masse salariale restera au niveau actuel de 7,5 millions c'est que tout un travail a été fait avec les services financiers et les services ressources humaines de la collectivité pour pouvoir faire cette annonce. Il y a eu énormément de réflexions, énormément de travail réalisé, puisqu'il y a d'autres pistes pour maintenir une masse salariale. Il y a la réorganisation des services, il y a la rationalisation de certains emplois, il y a aussi le non remplacement de certains départs à la retraite quand c'est possible, etc...

Vous aurez tous les détails de toute façon dans le BP.

M. LAMBERT – Et l'externalisation des services.

Mme SANTOS-MALSCH – C'est une possibilité. Pour l'instant, ce n'est pas ce qui est prévu en 2015.

M. RANTONNET – Merci pour ce long débat. Serge CALABRE va bien sûr conclure en répondant aux diverses questions qui ont été posées. Je vous remercie pour toutes vos questions et votre curiosité. Bien évidemment, dans la transparence, la concertation, nous aurons l'occasion d'y revenir tout au long de l'année prochaine au cours des commissions municipales et au cours des nombreux débats publics pour lesquels je souhaite une assistance aussi nombreuse que ce soir. C'est un premier élément.

Je vais intervenir, ce qui permettra de répondre à un certain nombre de questions et d'incertitudes, d'impatience aussi de certains d'entre vous, dans mon propos après Monsieur CALABRE. Je vous laisse conclure ce débat d'orientation budgétaire.

M. CALABRE – Monsieur le Maire, je vous remercie. Cet exercice de synthèse va être l'occasion de remettre en perspective notre politique. Je vais m'adresser à l'ensemble de l'assistance bien entendu, mais nous avons entendu beaucoup d'interventions, des questions, et je dois dire que cela est très utile de pouvoir éclairer davantage sur un certain nombre de points présentés assez rapidement par nécessité dans la première présentation du support de ce débat.

Ceci étant, je pensais qu'il s'agissait d'un débat d'orientation et je m'attendais à entendre des propositions d'orientations. C'est vrai que j'ai entendu quelques encouragements qui allaient dans notre sens concernant les orientations. Par contre, j'ai plutôt entendu par ailleurs des rappels du passé, des sortes de justifications, mais de toute façon je crois que je pourrai caler les choses en montrant bien que nous allons travailler dans le sens des contribuables franchevillois, ces contribuables qui il y a quelques mois se sont clairement exprimés à travers leur vote et qui nous permettent justement de mettre en œuvre une politique qui réponde à leurs souhaits.

Par ailleurs, il y a un certain nombre d'interventions et je m'étonne un petit peu de la vision qui semble sous-tendre la gestion, l'organisation et le fonctionnement d'une administration. Peut-être que je me permettrai si Monsieur le Maire me le permet d'adresser véritablement des remerciements très sincères aux services de la Mairie parce qu'ici nous sommes en vérité non pas au point de départ d'une construction de l'élaboration d'une programmation, mais nous sommes au point d'arrivée d'un travail qui a été fait non pas rapidement, parce que 3 mois pour la vie d'une institution en bonne gestion c'est un temps normal, et nous connaissons ce genre de milieu par ailleurs. Par contre, c'est vrai qu'il a beaucoup sollicité l'ensemble des services à tous les niveaux de responsabilité, naturellement en particulier les cadres, car effectivement les orientations que nous proposerons au vote du Conseil Municipal lors de la présentation du projet de budget le 5 février 2015 résulte d'un travail extrêmement sérieux et a surtout impliqué les responsables de l'ensemble des personnels de la Mairie. Je crois que tous les adjoints sont très heureux de pouvoir travailler dans un tel climat de confiance, de sérieux et d'efficacité avec toute une communauté qui a bien compris quels étaient les enjeux de la politique qui est à conduire au regard de l'intérêt des franchevillois, quelles étaient les contraintes et quelles étaient les possibilités et les marges de manœuvre.

Au regard de cela, si je remets les choses en perspective, peut-être d'abord le contexte national et européen. Il est clair que sur le diaporama fort bien fait était indiqué que la France est très contrainte par ses engagements européens. Si elle est contrainte par ses engagements européens, c'est bien entendu qu'elle a une situation interne qui conduit à ces contraintes et chacun l'a bien compris.

Il faut sortir du simple débat politique. C'est une question factuelle que l'Etat français vit à crédit à partir du début du mois de mai, parce qu'on parle bien du remboursement de la dette mais on oublie de parler de la nécessité de rembourser les emprunts intérieurs, ce qui fait que le besoin de financement de l'Etat représente les deux tiers de ses recettes.

On comprend que par rapport à cela il y ait des contraintes, ce n'est pas un jugement de valeur, c'est factuel, imposées par l'Europe qui retombent sur l'Etat français et il se trouve que ces contraintes conduisent à un effort de redressement des comptes publics. Je ne vais pas insister sur ce sujet.

Au regard maintenant des recettes, s'il s'agit de clarifier la dotation globale de fonctionnement, dans la dotation donnée par l'Etat figurait pour Francheville une dotation de solidarité urbaine et une dotation nationale de péréquation auxquelles Francheville a été éligible en 2011, mais des modifications de calculs l'ont rendue inéligible en 2012 avec un processus progressif de sortie. Ce processus progressif de sortie a conduit à une baisse de ces dotations. La dernière année où la commune les reçoit c'est cette année, l'an prochain il n'y en aura plus. Cette disparition de la DSU et de la DNP se traduit en 2015 par rapport à 2014 par une diminution de 145 000 € de nos ressources. Le tableau doit être interprété dans ce sens.

Par ailleurs, la dotation forfaitaire va être amputée du fait de la répercussion de l'effort de 3,7 milliards inscrits cette année dans le projet de loi de finances qui va être voté en 2015, et inscrits aussi dans le projet de programmation de loi de finances. Cette réduction au niveau national va se traduire pour nous par une réduction qui vous a été indiquée de 240 000 €, ce qui donne bien à ce niveau là une baisse des ressources qui proviennent de l'Etat d'environ 385 000 €.

Nous raisonnons d'une année par rapport à l'autre, et vous avez le tableau d'équilibre général 2014 et le tableau d'équilibre général 2015, donc on regarde l'écart entre les deux et dans l'écart entre les deux nous avons aussi une baisse du fonds de compensation de TVA.

Ce n'est pas nécessairement un point qui peut être approfondi maintenant parce que je rappelle qu'il s'agit d'un débat d'orientation budgétaire de politique générale et non pas un débat sur le budget. Rassurez-vous, le budget est bien avancé, il est bien construit, et encore une fois je peux en remercier vivement les pauvres victimes qui se sont asservis à ce dur labeur et qui vont continuer pendant les vacances pour que dès la mi-janvier les documents soient prêts pour être présentés à la commission des finances et au budget. Tout ceci relève d'un rythme normal de fonctionnement d'une institution publique, dans un contexte particulier qui pèse lourdement sur le personnel.

En ce qui concerne l'évolution des charges, effectivement, et ceci sera clairement vu au niveau du budget, il y aura une baisse. Nous réalisons une baisse des charges de 8 % en ce qui concerne le fonctionnement et des baisses du chapitre 65, c'est-à-dire notamment des subventions, autres charges générales, de 10 %. Oui, ce sera fait.

M. LAMBERT – Où ?

M. CALABRE – Ce sera vu au moment du budget. Chacun a compris ce que je venais de dire donc inutile d'insister.

Par conséquent, nous ne discutons pas ici du budget, nous discutons des orientations générales. On pourrait par exemple nous suggérer au contraire d'augmenter les charges, on pourrait nous suggérer d'augmenter les impôts, on pourrait nous suggérer pourquoi pas de changer d'investissement, et c'est vrai que nous avons des investissements à faire.

Je ne vais pas trop les détailler, mais, puisqu'une question a été posée sur les investissements de 2014, pour le montant indiqué qui était celui calculé il y a à peu près 15 jours nous étions à 1 605 000 €. La décomposition était approximativement la suivante : 680 000 € en opérations, c'est-à-dire des projets pluriannuels dont certains se terminaient, et en investissements courants pour un montant de 915 000 €. Cette répartition sera à peu près maintenue, mais il est vrai que des engagements se sont trouvés concrétisés ces derniers jours et conduisent à un investissement global de 1 700 000 €.

Je ne vais pas trop revenir parce que ce sera l'objet probablement du compte administratif de voir le réalisé effectif de 2014, parce que le compte administratif est l'occasion de voir ce qui a été réalisé budgétairement l'année précédente, mais il est vrai qu'il peut y avoir des dépenses telles que la centralité du Bourg qui a encore compté 325 000 € en 2014. Puisqu'on parle de l'intérêt des franchevillois, il faut malheureusement parfois construire des choses qui ont été détruites auparavant, mais pour nous l'effort sera effectivement, par une concertation étroite avec l'ensemble des citoyens, de préciser les projets qui notamment figurent au PPI dont pour certains dans la forme de l'investissement et de la mise en œuvre.

Nous avons largement l'habitude de développer et de nous fonder sur des études, mais par contre de ne pas perdre de temps, et je crois que c'est une démarche de gestion tout à fait habituelle.

Je ne sais pas s'il faut aller plus précisément dans les détails puisque le budget viendra en son temps.

M. RANTONNET – Merci. Nous allons avancer puisque nous avons de nombreuses autres délibérations.

M. GUIBERT – Vous me redonnez la parole.

M. RANTONNET – On n'intervient pas après l'adjoint aux finances. Je termine et je clôture ce débat. Nous aurons l'occasion d'y revenir en commission.

M. GUIBERT – Vous vous étiez engagé à me redonner la parole. Vous n'aviez qu'à me redonner la parole avant l'intervention de Monsieur CALABRE.

M. RANTONNET – Je vous donnerai la parole, et vous l'avez en commission suffisamment longtemps. Nous aurons d'autres débats d'orientation budgétaire, nous aurons d'autres opportunités. Le débat était bien ouvert, je vous ai bien laissé la parole, la police de cette assemblée est respectée.

M. RIVIER – Non.

M. LAMBERT – C'est votre parole qui doit être respectée.

Mme DUMONT – Vous vous étiez engagé tout à l’heure à redonner la parole à Monsieur GUIBERT.

M. RANTONNET – La parole, mesdames et messieurs de l’opposition, vous l’avez eue. Vous avez une expérience suffisamment longue pour le respect de l’ordre des paroles. Le débat a eu lieu, les adjoints vous ont répondu, vous n’avez pas repris la parole derrière. L’adjoint aux finances clôt le débat d’orientation budgétaire, et comme il en est l’usage c’est le Maire qui conclut le débat d’orientation budgétaire qui ne donne pas lieu à un vote.

M. RIVIER – Monsieur le Maire, je demande une suspension de séance.

M. RANTONNET – Après la suspension de séance, je clôturerai le débat comme prévu. 3 minutes de suspension et je prends la parole ensuite pour conclure ce DOB.

Suspension de séance

M. RANTONNET – Mesdames et Messieurs, nous reprenons le cours de ce débat et cette conclusion.

M. RIVIER – Non.

M. RANTONNET – Nous reprenons le cours de ce débat, vous n’avez pas la parole Monsieur RIVIER.

M. RIVIER – Je souhaite que soit noté au compte rendu de ce conseil municipal le fait que vous refusez de redonner la parole à un élu qui le demande.

M. RANTONNET – Vous n’avez plus la parole Monsieur RIVIER.

Mesdames et Messieurs, après le chahut provoqué par l’opposition, je clôture ce débat, comme il en est l’usage.

Mesdames et Messieurs, tout d’abord je remercie en votre nom, au nom des élus, Laurence BERTON.

M. LAMBERT – Attendez, je demande l’intervention de la Police Municipale, quelqu’un vient de se faire frapper dans l’assemblée.

M. RANTONNET – On reprend le cours de ce Conseil Municipal. Je constate que les élus de l’opposition adorent semer le chahut. Nous avons dans le mandat précédent un peu plus de considération et de courtoisie pour le public et pour les élus.

Je prends la parole parce que nous avons un long Conseil Municipal et il est important d’avancer ce Conseil Municipal sans céder aux provocations de l’opposition.

Je remercie Laurence BERTON notre directrice générale et Marie MATHIEU notre directrice financière pour le pilotage budgétaire effectué.

Mesdames, je vous demande de féliciter vos équipes pour la clarté du dossier présenté. Monsieur CALABRE vous avez bien posé le diagnostic.

Le débat d'orientation budgétaire oppose des visions différentes. Il réveille la passion, exemple ce soir, tant mieux. Notre démocratie a besoin d'idées, de projets. En 2014, les franchevillois ont choisi notre projet sans aucune ambiguïté. Nos concitoyens ont choisi la maîtrise de la dépense publique. Notre projet sera décliné sur 6 ans, nous avons le temps et la durée.

En économie, la mauvaise nouvelle est immédiate, mais la bonne nouvelle se construit dans la durée. Faute de réformes, notre pays est sous la surveillance de Bruxelles Monsieur KRETZSCHMAR. L'impôt, cette passion socialiste, n'a pas réduit nos déficits.

A Francheville, nos comptes sont équilibrés comme la loi l'exige, mais le contribuable en est encore ému. J'entends les commentaires des uns, la gestion saine de la ville par le passé. Si tel était le cas et avec un contexte bien plus favorable qu'aujourd'hui, les contribuables franchevillois ont été bien mal récompensés.

Un peu d'histoire ne fait pas de mal surtout par la voix de la Chambre Régionale des Comptes. C'était en 2009, la Chambre Régionale des Comptes soulignait sous la plume de son président Pierre PRAT, page 10 : la part des impôts locaux à Francheville est restée à un niveau plus élevé que la moyenne des communes de la même strate démographique. Toute augmentation de la pression fiscale peut être douloureusement ressentie par la population, surtout en cas de retournement de la conjoncture économique et du peu de visibilité de l'évolution des dotations de l'Etat. C'était en 2009, c'était prémonitoire.

Le passé appartient au passé. Les dépenses de fonctionnement à Francheville ne peuvent pas doubler tous les 10 ans au moment où le pouvoir d'achat des français est aussi pâle que la croissance. Les retraites du public ici présent ce soir n'ont pas doublé en 10 ans, les salaires non plus. Il est temps de faire autrement. Les électeurs nous ont donné ce mandat. Gérer est toujours plus difficile que taxer. Nous nous y attelons dans un contexte difficile comme jamais pour les communes, comme jamais pour les français.

Notre adjoint aux finances, Serge CALABRE vous a présenté nos priorités pour 2015. Francheville doit stabiliser ses charges pour financer ses investissements. A périmètre constant et sans diminution supplémentaire et imprévue des dotations de l'Etat, nous travaillons sur un exercice 2015 sans augmentation des taux communaux d'imposition et sans recours à l'emprunt pour financer 2 millions d'investissement comme cela a été évoqué.

Vous en connaissez beaucoup des communes dans le Rhône qui ont baissé leurs taux communaux d'imposition en 2014 et qui travaillent à ne pas les augmenter en 2015 ? A ma connaissance, Francheville est la seule ville à avoir assumé ce choix. Tel est notre cap. Faire des économies,

montrer l'exemple, voilà notre feuille de route. Améliorer notre cadre de vie et mieux vivre ensemble sans augmenter les impôts est notre volonté.

Ensuite, nous nous adapterons à la conjoncture du moment. Qui peut se prévaloir de l'avenir ? Qui vivra verra. Cessons de donner le spectacle d'un village gaulois fermé, divisé, crispé, bref instable. Une fois l'élection passée, cessons cet affrontement pour un consensus sur les sujets essentiels.

Si certaines de nos réalisations sont partagées par l'opposition tant mieux. Le projet d'un parking rue du Robert fait l'unanimité, bravo. Si nos concitoyens stationnent mieux avec le nouveau parking du Bourg rue du Robert qui s'en plaindra ? Partager, protéger nos concitoyens contre l'insécurité, qui s'en plaindra ? Fluidifier et sécuriser nos déplacements, qui s'en plaindra ? Améliorer notre parc sportif, qui s'en plaindra ? Il attend depuis 20 ans.

Telles sont les demandes de la majorité de nos concitoyens. Notre devoir est d'y répondre. L'intérêt général est là. Nous devons adopter un pilotage budgétaire très fin. La Métropole nous y incite fortement. Vous avez vu que nos dotations de l'Etat vont tomber de 1,5 million d'euros en 2014 à 700 000 € à l'horizon de 2020, une diminution de 50 %.

Jamais l'Etat n'a imposé une ponction aussi forte à Francheville. Nous stabiliserons nos charges de fonctionnement pour autofinancer nos investissements 2015. Voilà le fléchage d'une gestion adaptée à un environnement incertain.

Nos comptes doivent être à l'équilibre contrairement au déficit de l'Etat. Notre stratégie financière doit être volontariste et réactive. Volontariste pour respecter les engagements pris avec nos concitoyens, réactive compte tenu des restrictions financières imposées par l'Etat.

Il n'est plus possible de dire oui à tout, à tout le monde et tout le temps. Gouverner c'est prévoir, prévoir c'est anticiper, anticiper c'est prioriser et prioriser c'est choisir. A défaut de prévoir l'avenir anticipons déjà ensemble 2015.

Si tout ne va pas bien tout ne va pas mal écrivait BEAUMARCHAIS. Francheville intègre la Métropole dans 13 jours. Je souhaite que la Métropole soit une opportunité pour Francheville, une opportunité avec des enjeux humains, urbains et bien sûr financiers.

Bonne chance et longue vie à la Métropole. Là où se trouve une volonté, il existe un chemin, Winston CHURCHILL. Merci.

2014-12-02 - Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

M. RANTONNET – Nous passons à la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France. Monsieur CALABRE, je vous rends la parole.

M. CALABRE – Merci, Monsieur le Maire. Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Mesdames, Messieurs,

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'Association des Maires de France a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'Association des Maires de France, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'Association des Maires de France prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Francheville rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le bien vivre ensemble ;

- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Francheville estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes. C'est pour toutes ces raisons que la commune de Francheville soutient les demandes de l'Association des Maires de France :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation, pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver cette motion telle que présentée.

M. RANTONNET – Je vous remercie, Monsieur CALABRE. Qui souhaite prendre la parole sur ce vœu ? Monsieur KRETZSCHMAR et Monsieur LAMBERT.

M. KRETZSCHMAR – Merci, Monsieur le Maire. Je m'associe volontiers à ce vœu qui a été largement présenté dans les délibérations des communes avoisinantes et françaises. J'ai simplement plusieurs remarques.

Le premier point est que c'est peut-être plus un vœu qu'une délibération me semble-t-il, mais c'est un détail. Deuxième point, je regrette malgré tout que les conseils généraux et les conseils régionaux n'aient pas été associés à cette démarche. Certes, l'AMF représente l'ensemble des communes, elle ne représente pas les intercommunalités d'ailleurs, et je pense que l'ensemble des collectivités françaises sont soumises aux mêmes pressions de la part de l'Etat, on les dénonce collectivement.

Je trouve un peu dommage qu'on s'attaque aux médias. C'est toujours un mauvais procès qu'on leur fait. Les médias sont libres de leurs paroles, laissons-les libres de leurs paroles.

J'aurais voulu avoir des précisions sur les mesures normatives. Qu'est-ce que cela veut dire exactement ?

M. RANTONNET – Monsieur LAMBERT.

M. LAMBERT – Simplement pour dire que nous adopterons comme vous ce vœu qui a été établi à l'unanimité par l'Association des Maires de France dont je rappelle la vocation. Depuis un certain nombre d'années l'Association des Maires de France a souhaité élaborer une politique qui dépasse les clivages partisans. Nous ferions bien en se respectant mutuellement, c'est-à-dire en autorisant la parole, même si cela prend un temps excessif à vos yeux, à l'opposition, c'est une manière de respecter l'autre.

Ce que dit l'Association des Maires de France, au-delà des partis politiques doit être adopté et doit être enregistré y compris dans la pratique au sein de notre assemblée. Le tumulte auquel nous avons été témoins il y a quelques minutes est inacceptable dans cette salle.

M. RANTONNET – Si vous voulez, Monsieur LAMBERT, revenir à la délibération en cours.

M. LAMBERT – C'est sur la motion, mais plus vous m'interrompez alors que j'essaie d'établir entre nous un minimum de consensus plus vous irez dans le sens inverse de la démarche qui doit être la notre. Quand je dis cela avec mon passé, avec le poids que je représente, naturellement votre majorité gouvernera tranquillement. Elle gouvernera d'autant mieux que nous apporterons notre pierre à l'édifice.

Si effectivement vous ne nous laissez pas nous exprimer alors que vous ne savez pas ce que nous avons à dire, je crois que vous commettez une faute. J'essaie aussi à ma mesure de vous éviter de commettre des fautes.

Nous voterons cette motion. Inspirez-vous en dans la suite de votre démarche.

M. RANTONNET – D'autres interventions avant que je prenne la parole ?

Après le tumulte de tout à l'heure que vous avez provoqué, je voudrais Monsieur LAMBERT que vous relisiez avec attention et vous aussi Monsieur GUIBERT les précédents conseils municipaux, au moins ceux du dernier mandat. J'ai adopté la même démarche que vous à savoir que les conseillers municipaux prennent la parole, ensuite les adjoints répondent aux différentes questions qui sont posées. Je vous rappelle que vous m'avez toujours coupé la parole lorsque j'intervenais. Je vous trouverai des exemples nombreux que je vous fournirai après mon intervention officielle.

M. LAMBERT – Je vous mets au défi de le faire.

M. RANTONNET – Monsieur LAMBERT, vous n'avez pas la courtoisie que nous avons eue dans le précédent mandat où jamais nous ne prenions la parole après l'adjoint qui présentait la délibération et avant la conclusion du Maire. Je constate que si vos seules armes sont aujourd'hui de créer un tohu-bohu dans une assemblée ne vous inquiétez pas, nous avons le temps de faire respecter le débat démocratique auquel chaque citoyen a droit mais dans une certaine sérénité que vous avez hélas perdue.

Maintenant, je voulais juste dire, ayant participé au congrès des Maires le mois dernier, qu'il est vrai que les avis étaient unanimes. Il y avait quand même plus de 3 000 participants et à ce jour un peu plus de 16 000 vœux ou motions telle que celle qui vient d'être présentée par Monsieur CALABRE ont d'ores et déjà été adoptés par l'ensemble des conseils municipaux des 15 500 communes à ce jour en France. C'est un fait sans précédent dans la 5^{ème} République.

L'annonce d'une baisse sans précédent des dotations de l'Etat va produire un effet de souffle dont nous n'avons pas fini de mesurer la portée et les conséquences. Personne ne conteste la nécessité de réduire les déficits publics. Non seulement nous ne la contestons pas mais au contraire dans notre gestion quotidienne nous la mettons en œuvre. Personne ne méconnaît la gravité de la situation des comptes publics qui impose des choix difficiles.

L'Etat a décidé de réduire de 30 % le montant des dotations versées aux collectivités locales pour la période 2014-2017. Nous avons la passion tous ici présent du pacte républicain. Nous exerçons un mandat public issu du suffrage universel. Nous avons un contrat moral avec les électeurs pour un mandat. Aujourd'hui, il est demandé aux Maires d'être un élu du gouvernement pour appliquer une politique d'économies qu'il ne s'impose pas à lui-même.

Au plan national, il est un peu facile de décréter la pause fiscale en 2015 et demander aux communes de faire des économies tout en augmentant leurs dépenses. Ce n'est pas moi qui tiens ces propos, c'est Gérard COLLOMB qui les a tenus au congrès des Maires de France.

Les injonctions de l'Etat sont contradictoires. Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais. Faites à ma place les économies nécessaires. Il y a une bonne dette pour financer les investissements des générations futures. Francheville réalisera un plan d'économies, Francheville continuera d'investir, mais il est salutaire que le gouvernement entende la colère des élus locaux. C'est bien les communes qui vont assumer la part la plus importante de l'effort alors que par un curieux paradoxe de l'histoire ce sont les communes qui investissent le plus. 70 % de l'investissement public est porté par les collectivités locales.

L'effort demandé aux départements c'est un peu moins de 30 %. L'effort demandé aux régions c'est à peine 12 %. L'effort demandé aux communes et communautés c'est 60 %. Francheville n'accepte pas le transfert de l'impopularité fiscale de l'Etat sur les communes. Tel est le vœu de cette motion que je mets aux voix.

M. LAMBERT – On adopte la motion.

M. RANTONNET – Cette motion a été adoptée aussi par le Grand Lyon lundi dernier.

M. LAMBERT – Oui, mais pas le commentaire qui est le votre.

M. KRETZSCHMAR – J’aimerais avoir une réponse à ma question sur les mesures normatives.

M. RANTONNET – Je vous y répondrai à l’issue de ce conseil.

Qui approuve cette motion ? Qui vote contre ? Qui s’abstient ?

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITÉ – LE GROUPE FRANCHEVILLE AUTREMENT VOTE POUR – LE GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR VOTE POUR – MONSIEUR KRETZSCHMAR S’ABSTIENT.

2014-12-03 – Décision modificative n°5.

M. RANTONNET – Décision modificative, Monsieur CALABRE.

M. CALABRE – Mesdames, Messieurs, la 5^{ème} décision modificative qui vous est proposée porte pour l’essentiel sur des opérations techniques.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, en dehors d’un ajustement d’imputation entre les chapitres 70 et 75 de 23 490 €, intervient une recette exceptionnelle de 21 887 € liée à des remboursements suite à des sinistres. C’est donc une augmentation des recettes.

En dépenses, cela se traduit par conséquent par une augmentation de ce qui pourrait être viré de la section de fonctionnement vers la section d’investissement pour un montant équivalent, ce qui permet d’équilibrer cette section de fonctionnement.

En ce qui concerne la section d’investissement, la section d’investissement fait intervenir des opérations de modification d’imputation entre d’une part les dépenses pour un montant de 4 652 €, une dépense qui correspond à un mandat annulé, et cela conduit à une répercussion au niveau des recettes d’investissement pour un montant équivalent de 4 652 €.

Les autres opérations qui figurent aux chapitres 21, 988 et 991, qui correspondent à des immobilisations incorporelles, correspondent à des opérations qui n’étant pas réalisées à cette date vont conduire à une réduction des montants des immobilisations incorporelles correspondantes.

En ce qui concerne les recettes d’investissement, le virement est augmenté du montant indiqué tout à l’heure de 21 887 €, et l’augmentation de ce virement permet de réduire l’emprunt qui aurait permis de boucler le budget d’un montant équivalent, 21 887 €.

Ce qui donne une section d’investissement équilibrée en recettes et en dépenses par une augmentation des deux côtés de 4 652 € correspondant à cette annulation de mandat.

M. RANTONNET – Je vous remercie. Avez-vous des questions sur cette délibération ? Monsieur GUIBERT.

M. GUIBERT – Merci, Monsieur le Maire. Par rapport à cette délibération, sur cette décision modificative, nous nous abstiendrons car depuis que ce budget est modifié par vous il ne correspond pas du tout aux objectifs que nous nous étions fixés.

Je vais revenir sur un objectif qui était fixé, c'était l'aménagement de deux locaux supplémentaires destinés aux activités périscolaires à l'école du Bourg qui étaient pour un coût de 200 000 € de travaux. Vous avez renoncé à faire ces travaux et nous avons obtenu par un dossier auprès de l'Etat une subvention de 70 000 €. Vous avez renoncé à toucher cette subvention de 70 000 € donc les franchevillois ont 70 000 € de moins.

Si nous prenons le FCTVA qui aurait dû être perçu en 2015, c'est un delta de plus de 100 000 € que vous avez fait perdre aux franchevillois.

Autre raison, vous avez baissé les impôts et c'est vrai que cette baisse des impôts se chiffre par foyer fiscal entre 4 et 20 € maximum, et vous avez fait perdre, et vous ferez perdre sur ce mandat, un résultat cumulé de 500 000 €.

Vous montez en épingle la baisse des dotations de l'Etat. Je rappellerai simplement que la DGF ne représente que 12 % de notre budget de recettes de fonctionnement.

M. RANTONNET – D'autres questions ? Non. Je vous laisse répondre Monsieur CALABRE et j'apporterai un commentaire après.

M. CALABRE – Il est un fait que je pourrai répondre pour la réforme des rythmes scolaires puisque l'application du décret HAMON conduit à un aménagement qui n'exige plus de mobiliser ces appartements qui pourront faire l'objet d'ailleurs d'un autre usage ultérieurement.

Evidemment, on peut toujours aller au supermarché et parce qu'on a une promotion de 20 € on achète pour 80 €. Ce n'est peut-être pas la meilleure façon de gérer. D'autant que ce qui vient par ailleurs est quand même payé par les contribuables même au niveau régional.

C'était le sujet sur les appartements et je crois que c'était le point essentiel.

M. RANTONNET – Deux points Monsieur GUIBERT. Lorsque les questions sont déjà évoquées en commission finances et lorsqu'il est répondu à ces questions en commission finances je pense qu'il faut aller tout de suite à l'essentiel en Conseil Municipal, mais j'ai bien entendu aussi que vous vous absteniez sur cette délibération. Je conçois très bien aussi que nos choix et nos priorités ne soient pas les vôtres. Ce sont les électeurs qui ont tranché.

Sur le point technique que vous avez évoqué concernant ces deux appartements, pour être tout à fait compréhensible du public il est important de dire que nous n'avons pas retenu la même réforme des rythmes scolaires que celle de l'équipe précédente.

Il y a eu le décret PEILLON. Les ministres de l'éducation changent régulièrement au gouvernement, et chaque ministre fait son décret. L'ancienne équipe avait travaillé sur le décret PEILLON, nous avons travaillé sur le décret HAMON, mais l'ancienne équipe ne pouvait pas y travailler puisque le nouveau ministre HAMON a eu juste le temps de faire son décret et de s'en aller. Le décret HAMON bloque les rythmes scolaires sur une après-midi, l'ensemble des conseils d'écoles ont retenu le jeudi après-midi, et Benoît HAMON avant de partir avait dit que c'était une expérimentation qui était limitée à 3 ans. Dans la période de restriction budgétaire que nous avons évoquée dans les délibérations précédentes, au lieu de gaspiller l'argent du contribuable nous différons ces travaux à une date ultérieure en attendant peut-être un autre ministre de l'éducation qui aura aussi un autre décret.

C'était mon commentaire sur la question de Monsieur GUIBERT. Je soumetts maintenant cette délibération au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITÉ – LE GROUPE FRANCHEVILLE AUTREMENT VOTE POUR – LE GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR S'ABSTIENT – MONSIEUR KRETZSCHMAR S'ABSTIENT.

2014-12-04 – Adhésion de la commune de Francheville à l'Association Finances-Gestion-Evaluation des collectivités territoriales (AFIGESE).

M. RANTONNET – Nous abordons une autre délibération concernant l'adhésion de la commune de Francheville à l'Association Finances-Gestion-Evaluation, et vous avez toujours la parole Monsieur CALABRE.

M. CALABRE – Cette association Finances-Gestion-Evaluation des collectivités territoriales que nous désignerons par le sigle AFIGESE est une association de professionnels des collectivités territoriales, travaillant sur les métiers des finances, du contrôle de gestion, de l'évaluation des politiques publiques et aux fonctions touchant plus généralement à la gestion et au management des collectivités territoriales.

Cette association qui agit dans l'esprit de la libre administration des collectivités territoriales et qui met l'accent sur le professionnalisme, la transversalité et le partage des cultures agit par l'organisation d'assises annuelles, de formations et par la constitution de groupes de travail ainsi que par la diffusion de documents.

Cette association peut accueillir des membres des collectivités territoriales à des conditions privilégiées et cette cotisation fixée à 170 € pour un représentant permet de participer aux différentes opérations que nous avons citées.

La commune pourrait bénéficier de la présence d'un représentant au sein de cette association, ce qui représenterait pour 2015 une cotisation de 170 €. C'est pour cela que nous soumettons à votre vote l'approbation de

l'adhésion de la commune de Francheville à l'Association Finances-Gestion-Evaluation des collectivités territoriales.

M. RANTONNET – Des questions Monsieur KRETZSCHMAR ?

M. KRETZSCHMAR – Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, j'avais quelques questions. Comment l'offre de cette association sera diffusée à l'ensemble des élus de notre conseil afin qu'on puisse s'en saisir ? Comment les documentations qui sont précisées dans cette délibération seront accessibles à l'ensemble des élus ?

Vous parlez d'un représentant au sein de cette association. Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce qu'il y aura un représentant de l'adhésion de l'association, un représentant au conseil d'administration, un représentant au bureau ? Je ne comprends pas ce que cela veut dire.

M. CALABRE – Les statuts de l'association permettent aux collectivités territoriales de devenir membres et la cotisation par représentant est de 170 €. Il est entendu que les représentants sont des professionnels et ce seront des cadres de l'administration communale.

M. KRETZSCHMAR – Et sur mes autres questions ?

M. CALABRE – Il faudra voir en matière de diffusion puisqu'il s'agit de documents qui relèvent de l'administration et ce sont des documents techniques, donc le sujet sera abordé en commission des finances.

M. KRETZSCHMAR – C'est vous qui précisez dans votre délibération qu'il s'agit des élus et des professionnels, donc si c'était uniquement pour les professionnels ce serait précisé dans la délibération. Vous parlez des élus, je ne l'ai pas inventé, je le lis sous les yeux.

M. RANTONNET – Des formations spécifiques doivent être sollicitées.

Je vous propose de mettre cette délibération aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITÉ – LE GROUPE FRANCHEVILLE AUTREMENT VOTE POUR – LE GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR VOTE POUR – MONSIEUR KRETZSCHMAR S'ABSTIENT.

2014-12-05 – Indemnité de conseil allouée au comptable chargé des fonctions de receveur des collectivités locales.

2014-12-06 – Indemnité de conseil allouée au comptable chargé des fonctions de receveurs des collectivités locales.

M. RANTONNET – Indemnité de conseil allouée au comptable chargé des fonctions de receveur des collectivités locales. Monsieur CALABRE.

M. CALABRE – Les deux délibérations suivantes sont liées, ce qui fait que je peux faire un propos général pour les deux et expliciter ensuite pour chacun des comptables publics concernés.

Le comptable public en charge du suivi des comptes de la commune peut selon un décret fournir des prestations supplémentaires par rapport à sa fonction normale de comptable public. Dans la démarche précisée par ce décret, qui n'avait pas été suivi précédemment, nous avons souhaité que la démarche réponde au processus pour lequel nous nous sommes entretenus avec le comptable public actuel.

La démarche est la suivante. La mairie propose au comptable public des prestations au-delà de sa fonction normale, et pour ces prestations une indemnité peut lui être attribuée. Nous lui avons donc adressé une lettre lui proposant d'effectuer des prestations compensées par une indemnité qui va vous être soumise. Le comptable public a accepté. Cette indemnité est calculée en fonction des budgets de la commune selon des règles qui permettent de prendre en compte l'importance du budget, l'importance de la commune, et l'application de cette règle conduit à retenir une indemnité qui peut aller jusqu'à un montant de 100 % ou peut conduire à ne retenir qu'une partie du montant maximal. Pour les très grandes communes, le montant maximal est plafonné.

Au regard des prestations que nous pourrions lui demander, qui sont des prestations de conseils sur différents sujets au fil de l'année, nous avons évalué le pourcentage de cette indemnité à 50 % de l'indemnité maximale. Il faut noter que c'est ce qui a été assez généralement retenu dans les communes que nous connaissons.

Ceci concerne le trésorier qui vient de prendre ses fonctions le 1^{er} juillet 2014, Monsieur CORTIJO, et donc par conséquent cette indemnité lui sera versée si le Conseil Municipal en est d'accord à compter du 1^{er} juillet 2014 et a priori ce type d'indemnité reste valable tout au long du mandat de la municipalité en place mais pour un comptable public donné. Si le comptable public change, le dossier est à reprendre et le processus à refaire.

Concernant le comptable public qui est intervenu en intérimaire entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2014, Monsieur BISSON, la même démarche doit être réalisée et nous avons évalué à 50 % le pourcentage de l'indemnité que nous pourrions lui verser.

Ce sont donc ces indemnités que nous soumettons au vote du Conseil Municipal. Etant entendu que Monsieur CORTIJO a répondu favorablement à notre demande de prestations et à notre proposition d'indemnité.

M. RANTONNET – Merci. Des questions ? Monsieur KRETZSCHMAR.

M. KRETZSCHMAR – Merci, Monsieur le Maire. Un étonnement, c'est de voter cette délibération aussi tard pour des dépenses qui ont couru depuis

le 1^{er} avril 2014. D'habitude dans les collectivités c'est de voter avant de dépenser, mais on vote après, donc je fais cette remarque.

Quelles sont les actions de conseils qui ont été mises en place par les différents receveurs qui se sont succédés ? Troisièmement, quel est le montant ?

M. CALABRE – A l'année l'indemnité s'élève à peu près à 900 €, donc pour les 6 mois qui viennent de s'écouler ce sera 450 € compte tenu du montant du budget de la commune.

Chacun a bien compris que le nouveau comptable public est arrivé le 1^{er} juillet, qu'il y a eu la période des congés, qu'il fallait lui-même qu'il entre en fonction avant que nous le recevions et le contactions pour discuter des prestations et de ce dossier. Dès que cela a été possible, nous l'avons reçu. Après quoi nous avons envoyé la lettre de demande de prestations. Nous avons eu la réponse. Ce processus ne pouvait pas être finalisé lors du précédent Conseil Municipal, chacun le comprendra.

Il s'agit bien d'interventions qui sont en dehors de son travail normal de comptable public. Il peut s'agir de conseils, et il y a eu la régie périscolaire qui a été concernée ou d'autres sujets. Il y a des sujets qui conduisent à faire appel à ses services et qui conduiront à faire appel à ses services. Il est clair que l'indemnité étant bouclée pour le mandat, cela ne veut pas dire qu'il va y avoir une demande de prestation chaque mois ou chaque trois mois. Par contre, il peut y avoir une demande plus importante à certains moments.

M. RANTONNET – Merci. Pour compléter la réponse et pour faire plus court, Monsieur KRETZSCHMAR je vous indique que dans les mandats précédents l'indemnité était de 100 %, et comme nous avons décidé de faire des économies l'objet de cette délibération c'est aussi de la ramener à 50 %. Nous avons eu la chance de rencontrer 3 comptables sur la seule année 2014. On va souhaiter au dernier arrivé de faire une longue carrière à Tassin et à Francheville en notre compagnie.

Je sou mets ces deux délibérations au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITE.

2014-12-07 – Opérations comptables : transfert de biens entre la commune et le CCAS de Francheville.

M. RANTONNET – Délibération, Monsieur CALABRE, sur le transfert de biens entre la commune et le CCAS de Francheville.

M. CALABRE – Monsieur le Maire, je n'irai pas dans le détail des biens qui sont concernés. Par contre, les nouveaux locaux de la Maison de la Solidarité mise en service le 1^{er} octobre 2013 ont été équipés par de nouveaux mobiliers. Il y avait du mobilier qui était dans l'ancien local et

dans cette opération la commune de Francheville a racheté pour la valeur comptable nette les biens qui étaient dans les anciens locaux du Centre Communal d'Action Sociale. Ce rachat pour un montant de 1 053 € doit être voté par le conseil municipal.

Par contre, la commune met à la disposition dans les nouveaux locaux un ensemble de mobiliers de bureau pour un montant de 8 108 € si le Conseil Municipal en est d'accord. C'est la délibération qui est soumise à votre vote.

M. RANTONNET – Merci. Monsieur KRETZSCHMAR des questions ?

M. KRETZSCHMAR – Non.

M. RANTONNET – Nous allons passer au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITE.

2014-12-08 – Avenant n°1 à la convention de refacturation de prestations entre la mairie de Francheville et le CCAS de Francheville.

M. RANTONNET – Monsieur CALABRE, pouvez-vous aller rapidement sur l'avenant n°1 de la délibération suivante.

M. CALABRE – Le principe est assez simple puisqu'il y a entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Mairie de Francheville une convention de refacturation de prestations. Cette convention doit être votée à la fois par le Conseil Municipal d'une part et par le Conseil d'Administration du CCAS d'autre part. Cette convention a été votée le 13 février 2014 par le Conseil Municipal et le 20 février 2014 par le CCAS, mais il est apparu que dans cette refacturation des contrats de maintenance avaient été omis et il s'agit de compléter par un avenant cette convention de prestations entre la commune et le CCAS pour les contrats de maintenance qui sont indiqués dans l'avenant.

M. RANTONNET – Nous soumettons ceci aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITE.

ADMINISTRATION GENERALE

2014-12-09 – Délégation du conseil municipal auprès du Centre Social Michel Pache.

M. RANTONNET – Après Monsieur CALABRE, je laisse la parole à Isabelle QUIBLIER pour la délégation auprès du Centre Social Michel Pache.

Mme QUIBLIER – Par délibération, en date du 17 avril, le Conseil Municipal avait désigné des représentants au Centre Social Michel Pache. Le Centre Social a ultérieurement modifié ses statuts et au vu des statuts modifiés il est demandé que soient représentés le Maire de Francheville et deux représentants du Conseil Municipal ainsi qu'un représentant du CCAS.

Pour ce qui concerne le CCAS, j'ai été désignée le 21 octobre 2014 comme représentante pour le CCAS.

Pour ce qui concerne la commune, il y a lieu de procéder à l'élection de deux représentants. Je vous propose d'enregistrer les candidatures de :

- Christine BARBIER
- Christelle POULARD

Y a-t-il d'autres candidatures ? Celle de Monsieur RIVIER.

M. RIVIER – Non, je voulais donner les autres candidatures.

M. RANTONNET – Allez-y Monsieur RIVIER.

M. RIVIER - C'était simplement pour donner les candidatures, ce que j'avais oublié de faire, d'Odile DUMONT et de Claire FAÏ.

M. RANTONNET – D'autres questions ? Monsieur LAMBERT.

M. LAMBERT – Je rappelle simplement que sur le précédent mandat il y avait un représentant de l'opposition au Conseil d'Administration du Centre Social. C'est Francheville Autrement, donc nous avons compris que vous ne souhaitiez pas de membres de l'opposition.

M. RANTONNET – Il n'y a que deux postes, donc nous avons proposé deux candidats. Vous proposez deux candidats. Maintenant, nous passons aux voix.

M. LAMBERT – Non, c'est un vote sur des personnes donc c'est un vote écrit. Faites circuler l'urne.

M. RANTONNET – Décidément, je vois que l'opposition va jouer la procédure pendant tout le mandat.

M. LAMBERT – Absolument pas. Les choses sont très claires, l'opposition a légitimement le droit d'être présente au sein du Conseil d'Administration du Centre Social. Vous avez dit tout à l'heure courtoisie, eh bien nous avons eu la courtoisie de laisser un poste légitime à l'opposition d'alors. Vous n'avez pas cette courtoisie. Il est tout à fait naturel que nous réclamions un poste. Nous espérons convaincre de cette nécessité de courtoisie l'ensemble de nos collègues.

M. RANTONNET – Aurez-vous la courtoisie de voter à main levée ou voulez-vous que nous sortions l'urne et que nous prenions une heure de plus ?

M. LAMBERT – Si vous voulez qu'on vote à main levée, je suis tout à fait d'accord. Je demande simplement une suspension de séance pour que nous puissions nous entretenir de ce point qui durera 30 secondes, mais essayons de trouver un consensus.

Mme PETIT – Il y avait au précédent mandat beaucoup plus de personnes qui étaient représentées au Centre Social. Le Centre Social a modifié ses statuts pour lesquels nous ne sommes absolument pas responsables. C'est de leur propre initiative et ils ont cette liberté. Ils demandent plus que 2 personnes donc l'élection se fera sur deux personnes.

M. LAMBERT – Pardon madame, il y a Madame QUIBLIER, Madame REY, Madame BARBET, Madame BARBIER, Madame POULARD.

Mme PETIT – Non, pas du tout.

Mme DUMONT – Il y a Monsieur le Maire, deux représentants et Isabelle QUIBLIER.

M. LAMBERT – Cela fait 4.

M. RANTONNET – C'était déjà le cas avant. Deuxième point, Monsieur LAMBERT, vous m'avez invité pendant quelques années à une réunion des présidents à laquelle je participais. Cette question n'a pas été évoquée à la réunion des présidents de la semaine dernière, donc je découvre aujourd'hui cet aspect. Cela n'a pas été évoqué avant ce Conseil Municipal, donc vous me voyez dans l'obligation de refuser la demande que vous faites. Je ne l'exclue pas dans la suite du mandat, mais en date d'aujourd'hui lors de la réunion des présidents cette question n'a pas été évoquée. Vous en convenez avec moi Monsieur RIVIER.

M. RIVIER – La question n'a pas été évoquée parce que je devais vous présenter les candidats ce que je n'ai pas fait. Ce soir on vous pose une question parce que nous avons discuté pour avoir les candidats que je ne vous ai pas transmis. La question a été posée par rapport à cela.

M. RANTONNET – La question n'ayant pas été posée à la réunion des présidents je décline donc aujourd'hui votre demande. Je ne l'exclue pas pour la suite du mandat parce que ce n'est pas fondamental et cela ne va pas altérer notre démocratie, mais en date d'aujourd'hui les noms n'ayant pas été communiqués avant ce conseil je la décline, et je propose un vote à main levée.

Je propose les deux noms qui font l'objet de cette délibération, Christine BARBIER et Christelle POULARD.

Qui vote contre ?

M. RIVIER – Monsieur le Maire, Madame QUIBLIER a demandé s'il y avait d'autres candidats ?

M. LAMBERT – Vous êtes obligé de voter sur les autres candidats.

M. RANTONNET – On va voter individuellement, comme cela vous ne pourrez pas me taxer d'une absence de citoyenneté et cela prolongera un peu le tohu-bohu auquel je pense vous allez vous atteler pendant tout ce mandat. Ce n'est pas grave, nous sommes prêts et nous sommes très patients.

Je sou mets donc aux voix de ce Conseil Municipal les 4 noms proposés, les 2 de la délibération qui sont inscrits plus les 2 autres noms qui viennent d'être apportés ce soir par notre opposition.

Qui vote pour Christine BARBIER ? ***VOTE POUR DU GROUPE FRANCHEVILLE AUTREMENT***

Qui vote pour Christelle POULARD ? ***VOTE POUR DU GROUPE FRANCHEVILLE AUTREMENT***

Il y a donc 2 représentants qui sont élus ce soir.

Mme JAMBON – C'est un drôle de vote.

M. RANTONNET – On continue.

Qui vote pour Odile DUMONT ? ***VOTE POUR DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET VOTE POUR DE MONSIEUR KRETZSCHMAR***

Qui vote pour Claire FAÏ ? ***VOTE POUR DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET VOTE POUR DE MONSIEUR KRETZSCHMAR***

2014-12-10 – Centre de Gestion du Rhône : mission temporaire d'assistance juridique pour l'année 2015.

M. RANTONNET – Centre de Gestion du Rhône, Madame la première adjointe vous avez la parole.

Mme PETIT – Merci, Monsieur le Maire. Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale propose aux collectivités et établissements publics du département qui souhaitent y recourir des missions temporaires d'assistance juridique.

La commune peut donc obtenir des juristes qui lui sont affectés, et tout conseil juridique dans ce domaine qui relève de ses compétences.

Formalisée par une convention, cette affectation de juristes au profit de la commune s'opère en contrepartie du versement par cette dernière d'une participation annuelle à laquelle est susceptible de s'ajouter une participation supplémentaire dans le cas où la commune solliciterait la mise

à disposition d'un juriste afin de l'assister dans la conduite d'un dossier contentieux.

Suite à la réorganisation de la Direction de l'Administration Générale qui vous sera proposée dans la délibération prochaine, il est proposé de s'allouer les services du Centre de Gestion du Rhône. Le montant annuel de cette participation communale en contrepartie de l'accomplissement de cette mission est fixé pour la commune de Francheville à 4 550 €.

Compte tenu des avantages que la commune pourrait retirer de l'accomplissement de cette mission, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Solliciter du Centre de gestion qu'ils nous soient affectés des agents exerçant les fonctions de conseil juridique dans le cadre de missions temporaires,
- De donner à Monsieur le Maire tous les pouvoirs aux fins de signer cette convention annexée dans votre document,
- De décider que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de 2015.

M. RANTONNET – Avez-vous des questions Mesdames et Messieurs ?
Monsieur GUIBERT.

M. GUIBERT – Merci, Monsieur RANTONNET. Nous voterons contre cette délibération car actuellement en interne nous avons des agents qui sont parfaitement aptes à remplir cette mission et nous constatons que l'externalisation des services se poursuit avec cette délibération. En plus, vous qui voulez réduire les charges de fonctionnement eh bien vous venez de rajouter 4 550 € au chapitre 11 du budget 2015.

Mme PETIT – Monsieur GUIBERT, effectivement, mais les agents de cette Mairie ont beaucoup de travail et je vous ai parlé d'une réorganisation de ses services. Peut-être que l'intérêt est de revaloriser, et ce travail n'est peut-être pas une valorisation.

M. LAMBERT – Une fonction d'avocat ce n'est pas très dévalorisant.

Mme PETIT – Il n'est pas question d'avocat.

M. LAMBERT – Une fonction de juriste, pardon, ce n'est pas très dévalorisant.

Mme PETIT – De toute manière il y aura beaucoup d'intérêt au niveau de la commune et cela évitera peut-être d'ailleurs un certain nombre de frais d'avocat.

M. RANTONNET – Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de l'opposition souhaitent encore prendre la parole ? Non, donc on le soumet au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITÉ – VOTE POUR DU GROUPE FRANCHEVILLE AUTREMENT – VOTE CONTRE DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET MONSIEUR KRETZSCHMAR.

2014-12-11 – Marché public, prestations de services d'assurances pour la commune de Francheville lot n°1 – dommages aux biens – avenant n°1.

M. RANTONNET – Madame PETIT, vous continuez.

Mme PETIT – Je vais aborder un sujet sur les marchés publics, sur les prestations de services d'assurances pour la commune de Francheville.

La compagnie SMACL Assurances qui est une compagnie de la Mutualité depuis le 1^{er} janvier 2013 nous assure pour les dommages aux biens du marché public d'assurances de la Ville. Ce marché est conclu pour une durée de 3 ans et normalement jusqu'au 31 décembre 2015.

Cependant, par courrier du 10 juin 2014 et du 22 août 2014, cette compagnie nous a signifié que les bris de glace, vols et actes de vandalisme représentent la majeure partie des sinistres déclarés sur la période du 1^{er} janvier 2013 au 22 août 2014. Le montant des sinistres réglés et provisionnés s'élevait à 66 778 € pour un montant net de cotisations de 38 661 € pour cette période. Le rapport sinistres / cotisations depuis le début du marché s'établit à 173 %. Vous comprenez aisément que la compagnie SMACL Assurances a indiqué ne pas pouvoir maintenir les conditions actuelles du contrat.

Ils nous ont à ce titre là fait plusieurs propositions et nous avons retenu une proposition avec un taux de prime porté de 0,59 HT/m² à 0,95 HT/m² en application d'une franchise de 1 500 euros pour tous les sinistres sauf pour les vols et actes de vandalisme qui feront l'objet d'une franchise de 7 500 €.

Au regard de la nécessité de prévenir la ville des risques pouvant atteindre son patrimoine mobilier et immobilier et de la nécessité de conserver un niveau de prime et une couverture des risques optimaux, nous avons choisi cette proposition n°3 qui nous semblait la plus adaptée. Elle représente une augmentation de 61 % du taux de prime.

Dans le cas d'espèce, cette évolution peut être analysée comme résultant de sujétions techniques imprévues au sens de l'article 20 du code des marchés publics, donc en cas de sujétions techniques imprévues un avenant ou une décision de poursuivre peut intervenir quel que soit le montant de la modification en résultant.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Approuver ce projet d'avenant n°1 dommages aux biens,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant précité,
- D'inscrire la dépense au budget primitif 2015.

Je voudrais juste donner une toute petite précision pour éclaircir simplement le débat. La municipalité jusqu'à présent a déclaré tous les sinistres et du coup la prime d'assurance est lourde, donc dorénavant nous nous auto assurons pour tous les petits sinistres. C'est-à-dire que la municipalité prendra à sa charge les petits sinistres parce que nous n'avons pas le choix et les assurances ont prévu cela comme cela. En plus, cela fera baisser le coût.

M. RANTONNET – Merci, Madame PETIT. Des questions ? Monsieur KRETZSCHMAR, et après Monsieur RIVIER.

M. KRETZSCHMAR – Merci, Monsieur le Maire. 4 questions. Dispose-t-on, alors que l'assureur actuel n'a que peu d'ancienneté sur notre situation de sinistralité, d'un regard sur les 10 années précédentes sur la sinistralité de la commune afin d'apprécier la situation actuelle dans une profondeur statistique ?

Deuxième question, quel serait le montant prévisionnel de la prime d'assurance pour une année pleine 2015 au regard de l'option qui est proposée et le niveau de franchise qui est proposé par l'assureur ?

Troisième point, qu'est-ce que vous appelez des petits risques qui sont auto assurés par la Mairie ? Jusqu'à quel niveau de dommages, soit financiers, soit matériels ?

Dernier point, on a évoqué tout à l'heure une réflexion sur la vidéo surveillance des équipements municipaux. On n'en sait pas plus à ce stade. Est-ce que cette question a été mise en débat avec vos assureurs potentiels ?

M. RIVIER – J'avais juste une question pour savoir si d'autres compagnies d'assurances avaient été contactées et sollicitées.

Mme PETIT – Pour la première question de Monsieur KRETZSCHMAR, je ne suis pas remontée sur les 10 ans et vous m'en excuserez mais pour vous donner une idée on parle surtout de bris de glace, d'incendies, de vols, et il y a eu en 2010 un montant de 12 000 €, en 2011 il y a eu 55 000 € liés notamment à un problème de foudre au Fort du Bruissin, en 2012 il y a eu de faibles montants de l'ordre de 2 500 €, et en 2013 on atteint 45 745 €. En sachant que tout n'est pas pris dans cette somme puisque le vandalisme qui a eu lieu à l'église n'a pas été pris en compte par l'assureur. En 2014 nous en sommes déjà à 8 560 €.

Concernant la deuxième question, je n'ai pas le montant et je me permettrai de vous le communiquer ultérieurement.

Sur les petits risques, cela revient à la franchise qui est de 1 500 € pour tous les sinistres et de 7 500 € pour tous les vols et actes de vandalisme.

M. RANTONNET – Sur la sinistralité qui remonte à 10 ans, vous aviez certainement quelques informations. Nous ne sommes pas remontés aussi loin, mais nous vous les communiquerons comme vous l’a dit Arielle PETIT.

Concernant les petits sinistres, bien évidemment il vaut mieux utiliser la franchise et les gérer nous-mêmes.

Enfin, sur votre troisième question, nous avons intérêt à rester dans le marché avec l’assureur actuel. Compte tenu du nombre très important des sinistres que nous avons eus nous n’avons pas intérêt financièrement à changer d’assureur.

M. RIVIER – C’était juste pour savoir si vous aviez justement consulté une autre assurance.

M. RANTONNET – On ne l’a pas fait puisque nous n’avons pas intérêt à changer d’assureur compte tenu du nombre de sinistres qui étaient dissuasifs par rapport à la prime.

D’autres questions ? Non, donc nous soumettons cette délibération aux voix.

Qui vote contre ? Qui s’abstient ? Qui vote pour ?

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITÉ – VOTE POUR DU GROUPE FRANCHEVILLE AUTREMENT – ABSTENTION DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET MONSIEUR KRETZSCHMAR.

RESSOURCES HUMAINES

M. RANTONNET – Ressources Humaines. Madame SANTOS-MALSCH vous aurez deux délibérations. Je vous laisse le soin de commencer.

2014-12-12 – Création de missions de vacations.

Mme SANTOS-MALSCH – Tout d’abord une délibération qui porte sur la création de missions de vacations.

Nous souhaitons renforcer la sécurité des piétons lors des entrées et des sorties d’écoles et de permettre également aux agents de police municipale et aux agents de surveillance de la voie publique (ASVP) de se consacrer aux missions de police de stationnement, de prévenir les incivilités, en particulier aux abords des établissements scolaires. Il est donc envisagé de recourir à compter de janvier 2015 à deux vacataires pour assurer ces missions selon les dispositions que vous avez dans votre délibération et que je ne reprends pas.

Par ailleurs, nous précisons dans cette délibération les autres vacataires intervenants déjà dans la collectivité pour deux missions. Il s’agit des études surveillées hors personnel enseignant, et il s’agit également des projections à l’Iris.

Je précise que ce projet de délibération a été soumis à l'avis des membres du Comité Technique Paritaire en date du 17 novembre 2014, ainsi qu'à l'avis de la Commission Ressources Humaines du 3 décembre 2014.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à créer des missions de vacations telles que définies ci-dessus,
- Inscrire les crédits prévus à cet effet au budget 2015 de la commune.

M. RANTONNET – Je vous remercie. Avez-vous des questions ? Madame JAMBON.

Mme JAMBON – Une question, pourquoi deux vacataires alors que nous avons trois groupes scolaires ? Nous la réitérons ce soir parce que je trouve que ce serait dommage qu'il y en ait que dans deux secteurs et pas dans le troisième.

M. RANTONNET – Madame FAÏ.

Mme FAÏ – Pourquoi des vacations alors que ce sont quand même des postes qui sont amenés à être pérennes ?

M. RANTONNET – Monsieur KRETZSCHMAR.

M. KRETZSCHMAR – J'avais la même question sur les groupes scolaires. 3 groupes scolaires et deux vacataires, donc il y en a un qui a peut-être le don d'ubiquité dans le profil de poste.

Même question aussi pour l'utilisation de vacataires alors que ce sont des périodes très courtes. J'ai cru comprendre que vous étiez en pleine réflexion et en plein travail sur la réaffectation du personnel. Est-ce qu'il n'y a pas des marges de manœuvre pour utiliser le personnel municipal pour faire cela ?

Je suis étonné que vous recouriez à des vacataires extérieurs alors que vous avez professé sur la stabilité de la masse salariale de la Mairie.

Dernier point, j'aimerais connaître le cahier des charges de l'étude sur les modalités de vacations que vous allez engager. Pour quel objectif ? Merci.

Mme SANTOS-MALSCH – En ce qui concerne les 3 groupes scolaires, effectivement 2 vacataires parce que pour le 3^{ème} groupe scolaire les sorties et entrées d'écoles sont déjà assurées par le ... ?..., donc il restait 2 groupes scolaires à renforcer.

Ensuite, pourquoi des vacations ? Nous sommes encore en pleine réflexion, donc c'est une possibilité qu'on vous demande de nous offrir pour des missions qui sont extrêmement limitées dans le temps, dans les horaires, pour des tâches bien précises, donc cela entre bien dans le cadre de ce qu'on appelle les vacations. Il est indiqué dans la délibération que

nous sommes en pleine réflexion sur les possibilités qui nous sont offertes de renforcer la sécurité aux abords des écoles. Pour les deux autres types de vacances que je vous ai citées, c'était bien les études surveillées et les projections de l'Iris et là aussi nous sommes en train de réfléchir à ce que nous pourrions mettre en place d'une autre manière et de façon tout à fait satisfaisante.

M. RANTONNET – Merci. Je sou mets cette délibération aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITE.

2014-12-13 – Evolution des services municipaux : réorganisation relative à la DSTAEE et création de la Direction de l'Education.

M. RANTONNET – Vous gardez la parole.

Mme SANTOS-MALSCH – Je garde la parole pour vous proposer une délibération qui concerne l'évolution des services municipaux. Nous poursuivons la réorganisation des différents services et des directions, et ce soir, toujours dans un souci d'efficacité, de cohérence et d'optimisation, nous vous proposons la suppression de la Direction des Grands Projets.

Le Directeur de cette Direction des Grands Projets est parti en retraite, donc nous profitons de cette occasion pour réorganiser en renforçant la Direction des Services Techniques, de l'Aménagement, de l'Environnement et de l'Economie.

Le poste de Directeur des Grands Projets sera transformé en poste de Directeur Adjoint au sein de la Direction des Services Techniques. Elle est ainsi renforcée. De plus, elle est également renforcée dans les thématiques puisque ce directeur adjoint aura non seulement la charge de suivre les grands investissements du mandat mais également de suivre les dossiers concernant la transition énergétique et les questions de sécurité anti-intrusion.

Dans la même délibération, pour tenir compte de la montée en puissance de toutes les thématiques liées à l'éducation, et notamment à la suite de l'application de la réforme des rythmes scolaires, nous vous proposons la création d'une Direction de l'Education. Cette Direction de l'Education va regrouper les services scolaires, les services péri et extrascolaires, ainsi que les services de la jeunesse.

En conséquence de la création de cette Direction de l'Education, nous supprimons la Direction de l'Administration Générale telle qu'elle existe actuellement. En sachant que les services Etat Civil et Elections seront rattachés directement à la Direction Générale.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de valider les dispositions suivantes effectives à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- Suppression de la Direction des Grands Projets,
- Création de la Direction de l'Education,
- Suppression de la Direction de l'Administration Générale.

Vous avez dans la délibération tous les détails concernant les différents postes. Merci.

M. RANTONNET – Qui ont été soumis en commission.

Mme SANTOS-MALSCH – Tout a été soumis au Comité Technique Paritaire du 17 novembre et en Commission Ressources Humaines du 3 décembre. Le CTP ayant émis un avis favorable à l'unanimité.

M. RANTONNET – Je vous remercie. Des questions Mesdames et Messieurs ? Monsieur RIVIER.

M. RIVIER – Juste une explication de vote. Nous voterons pour cette résolution avec deux réserves. La première que nous avons évoquée lors du précédent Conseil Municipal sur le fait que le service de la communication était rattaché à la Directrice de Cabinet, et la deuxième réserve que j'ai évoquée tout à l'heure avec la modification du poste d'un agent pour le conseil en matière juridique.

Mme SANTOS-MALSCH – Le poste de la communication ne fait pas partie de cette délibération. Vous revenez sur un Conseil Municipal antérieur. Je ne comprends pas.

M. RIVIER – Je vous explique. Il y a la délibération, et après on a à voter le tableau. C'est pour cela que j'ai deux réserves. On vote pour la délibération, mais deux réserves simplement sur le tableau que vous nous fournissez.

Mme SANTOS-MALSCH – C'est sur le tableau des effectifs. Merci de le préciser.

M. RIVIER – Désolé d'avoir oublié de le préciser.

M. RANTONNET – Merci. Nous soumettons cette délibération aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITE.

PATRIMOINE

2014-12-14 – Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés.

M. RANTONNET – Monsieur BONNEMAN, vous avez la parole.

M. BONNEMAN – Bonsoir, Mesdames et Messieurs.

Depuis 2007, les marchés de vente de gaz naturel et d'électricité sont ouverts à la concurrence. Ainsi, tous les consommateurs peuvent choisir librement leur fournisseur d'énergies. Aujourd'hui, deux types de tarifs coexistent : les tarifs réglementés de vente fixés par le gouvernement et les offres de marché que peuvent proposer l'ensemble des fournisseurs d'énergie.

L'ouverture des marchés de l'énergie prend une nouvelle dimension avec la disparition au 01 janvier 2016 des tarifs réglementés de vente d'électricité (tarifs jaune et vert) qui imposera aux collectivités de mettre en concurrence leur fournisseur.

La suppression des tarifs réglementés concerne toutes les personnes publiques pour leurs bâtiments dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

Afin de maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et d'en tirer le meilleur profit, il est dès à présent souhaitable pour chaque commune d'anticiper ces échéances en s'organisant pour recenser ses besoins, préparer ses marchés et conclure de nouveaux contrats.

A ce sujet, le SIGERLy, fort de son expérience avec le groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, a proposé par délibération en date du 24 septembre aux communes membres d'intégrer un groupement de commandes d'achat d'électricité.

Ce groupement de commandes vise à mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation propre à obtenir les offres de fourniture les plus compétitives possibles. Il déchargera aussi ses adhérents des procédures d'appel d'offres et de notification des marchés.

Au vu de l'intérêt pour la Commune que présente cette démarche, je vous propose donc d'adhérer à ce groupement de commandes.

Vu la présentation en commission conjointe Qualité de vie / Urbanisme / Patrimoine en date du 04 décembre 2014,

Je vous demande, **Mesdames, Messieurs**, de bien vouloir :

- Approuver l'ensemble des dispositions de l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés coordonné par le SIGERLy en application de sa délibération du 24 septembre 2014,
- Autoriser le Maire de Francheville à signer l'acte constitutif adopté par le SIGERLy le 24 septembre 2014,
- Autoriser le Maire de Francheville à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération,
- Autoriser le Maire de Francheville à donner mandat au SIGERLy pour obtenir auprès d'EDF et ERDF l'ensemble des caractéristiques des

points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

M. RANTONNET – Je vous remercie, Monsieur BONNEMAN. Monsieur KRETZSCHMAR.

M. KRETZSCHMAR – Une question Monsieur le Maire. Je n'ai pas vu dans l'annexe à la délibération, mais je ne l'ai peut-être pas lue de manière suffisamment attentive, d'éléments relatifs à la mobilisation d'énergies renouvelables. La fin du monopole EDF peut être un mal pour certains mais un bien pour d'autres, et notamment l'arrivée de fournisseurs d'électricité renouvelable. Est-ce que c'est un point qui fera l'attention de Monsieur le Maire qui représentera nos intérêts dans un groupement d'achat ?

M. RANTONNET – Nous accorderons l'attention qu'il convient le moment venu, mais c'est un peu prématuré après quelques mois de mandat. Mais ne doutez pas un instant que l'on s'oblige sur ce sujet.

S'il n'y a pas d'autres questions, je propose cette délibération au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

URBANISME

2014-12-15 – Aménagement de locaux municipaux pour l'installation des bureaux de la Police Municipale au Bourg.

M. RANTONNET – Pour l'aménagement des locaux municipaux concernant les nouveaux locaux de la Police Municipale, c'est Monsieur LAVERLOCHERE qui prend la parole.

M. LAVERLOCHERE – Merci, Monsieur le Maire. Effectivement, cette délibération a pour objet le déménagement des locaux de la Police Municipale depuis les locaux où ils sont actuellement situés sur Bel Air pour l'utilisation de l'ancien Point lecture du Bourg qui n'est plus utilisé à ce jour.

Pourquoi ce déménagement ? Tout simplement pour revenir sur une situation que l'on peut constater. Les locaux actuels de Bel Air sont situés sur une rue extrêmement passagère, l'avenue de la Table de Pierre, qui n'est pas nécessairement un lieu de vie et un lieu d'échange mais qui reste un lieu de passage.

Ensuite, on peut constater que ces locaux actuels sont sous dimensionnés avec des agents qui travaillent les uns sur les autres et avec extrêmement peu d'espace pour pouvoir circuler entre les postes de travail. La réception du public reste non satisfaisante à notre goût dans le sens où il n'est pas possible de respecter un minimum de discrétion dans les échanges qu'ils pourraient nécessiter d'avoir.

Ensuite, on peut aussi constater que la salle de pause reste extrêmement petite.

Tout cela pour dire qu'à nos yeux et par rapport à notre souhait de développer le service de Police Municipale avec beaucoup plus de services à la population et de proximité ce site nous semble extrêmement mal adapté aux besoins.

Par rapport aux locaux du Point lecture, des travaux importants sont nécessaires, donc des travaux qui tournent autour de la plomberie, de l'électricité, du cloisonnement, des revêtements de sols et de plafonds, ainsi que refaire le courant faible, la peinture et l'extérieur en ce qui concerne la sécurisation ne serait-ce par des rideaux métalliques.

Par rapport à tout cela, des crédits sont nécessaires pour réaliser ces travaux et seront inscrits au budget primitif en section d'investissement, compte 2135.

C'est un projet qui a fait l'objet d'un débat lors de la commission Patrimoine & Qualité de vie & Urbanisme en date du 4 décembre, et qui n'a pas levé d'opposition particulière.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande de déclaration préalable de travaux et la demande d'autorisation de travaux pour le réaménagement de locaux municipaux au Bourg afin d'y installer les bureaux de la Police Municipale. Les plans sont joints à la présente délibération.

M. RANTONNET – Je vous remercie Monsieur LAVERLOCHERE. Madame FAÏ vous avez la parole.

Mme FAÏ – Je vous remercie. Effectivement, c'est une excellente idée. Cela faisait aussi partie des projets qu'on avait donc c'est une très bonne idée. Par contre, il nous manque le prix. Les budgets ne sont pas indiqués. Est-ce que vous pourriez les donner ?

M. RANTONNET – Y a-t-il d'autres questions ? Non. Allez-y Monsieur LAVERLOCHERE.

M. LAVERLOCHERE – En ce qui concerne les travaux, le projet est en cours. Vous avez vu qu'on a inscrit un budget au niveau du PPI, donc cela fait partie d'une estimation globale. Maintenant, les dossiers sont en cours et un économiste a été missionné sur le sujet.

M. LAMBERT – Donc on n'en sait rien.

M. RANTONNET – Nous n'avons pas encore les devis définitifs. Nous sommes en consultation et nous y reviendrons dans le prochain conseil

début février où nous aurons retenu les partenaires. L'installation de cette Police Municipale est prévue pour le mois d'avril.

M. LAVERLOCHERE – Si on n'a pas de retard au niveau des travaux on pourra ouvrir au mois d'avril ou au plus tard tout début mai.

M. RANTONNET – Madame FAÏ.

Mme FAÏ – Je vous remercie, mais on ne peut pas vraiment voter pour des travaux si on n'a pas le prix. C'est très important. On peut voter sur une idée, mais on ne peut pas démarrer les travaux si on n'a pas le prix.

M. RANTONNET – Nous demandons la demande d'autorisation de travaux. Effectivement, nous n'avons pas encore le prix définitif, mais l'important est que vous validiez cette idée sur laquelle nous reviendrons avec un budget plus précis. C'est de l'ordre de 100 000 ou 120 000 €.

M. LAVERLOCHERE – J'insiste sur le fait qu'effectivement on a un local qui demande énormément de réhabilitation. C'est un local qui est vétuste, qui n'est pas adapté pour l'activité de Police Municipale, donc cela nécessite du cloisonnement, cela nécessite de refaire entièrement l'électricité, cela nécessite de refaire la plomberie de façon à pouvoir créer des points d'eau, des vestiaires hommes et femmes, et des sanitaires avec un certain nombre de nécessités liées à l'accessibilité. Tout cela représente une enveloppe assez conséquente.

Encore une fois, nous n'avons pas les chiffres exacts. Maintenant, on peut avoir une estimation autour de 100 000 ou 120 000 €.

M. RANTONNET – Monsieur KRETZSCHMAR.

M. KRETZSCHMAR – Je voudrais savoir quelle sera la destination du local de Bel Air.

M. RANTONNET – Nous n'avons pas encore affecté ce local puisqu'on a encore quelques semaines. Je reprends la parole après Madame PETIT.

Mme PETIT – Il y a un bon nombre d'associations qui sont en recherche de locaux permanents et vous êtes bien placé pour le savoir. Cela peut être une piste mais qui n'est pas à ce jour fixée.

M. RANTONNET – En terme d'enveloppe à ce jour c'est de l'ordre de 120 000 € compte tenu des contraintes de sécurité donc ce sont des agencements qui sont toujours un peu plus onéreux que prévu initialement. Cet emplacement est un bon emplacement pour Francheville, et de toute façon notre Police Municipale devait avoir des locaux dignes de ce nom et ce n'était plus le cas à Bel Air. En plus, cela va valoriser le patrimoine municipal.

Monsieur RIVIER.

M. RIVIER – Juste une observation. Monsieur LAVERLOCHERE vous avez dit 100 000 ou 120 000 €. Sauf si je n'ai pas été attentif en commission finances, vous avez dit 50 000 €.

M. LAMBERT – On va voter cette délibération. A l'avenir, s'il vous plait, quand vous nous proposez quelque chose et qu'on pose une question à la commission, il est toujours intéressant d'avoir une estimation de la part des services. Le responsable des Grands Projets avait pour mission précisément de nourrir la réflexion des élus et d'apporter une première idée de prix. Naturellement, on ne s'attachera pas à ce prix, mais il est important de savoir.

Vous nous dites 120 000 € ou 100 000 €, très bien, on prend acte, et nous verrons bien après les études. On va voter cette délibération.

M. RANTONNET – L'important c'est le résultat. Place à l'action, place au déménagement de la Police Municipale.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui pour vote ?

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITÉ – VOTE POUR DU GROUPE FRANCHEVILLE AUTREMENT – VOTE POUR DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR – ABSTENTION DE MONSIEUR KRETZSCHMAR.

M. RANTONNET – L'opposition a des difficultés à s'entendre.

M. LAMBERT – Pas du tout.

2014-12-16 – Cession de la parcelle communale située 82 avenue Chater.

M. RANTONNET – La cession de la parcelle communale avenue du Chater, c'est le Centre Social, Monsieur GOURRIER.

M. GOURRIER – Il s'agit toujours de la vente du Centre Social situé sur la parcelle BN 204. Malheureusement, la vente pour laquelle nous avons délibéré en avril ne s'est pas réalisée, les acheteurs se sont désistés. Depuis nous avons relancé sans succès les agences immobilières et finalement en novembre nous avons décidé de baisser le prix proposé à 380 000 € net vendeur au lieu des 400 000 € qui étaient précédemment demandés.

A ce prix, plus 19 000 € de frais d'agence, un acheteur s'est proposé via l'agence Sixième Sens Immobilier et la SCI du Chater qui est par ailleurs propriétaire de la parcelle voisine occupée par le Quick.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à vendre cette parcelle au prix de 380 000 € net vendeur et à signer tous les actes afférents à cette cession, en espérant que ce sera la dernière délibération concernant cette vente du Centre Social.

M. RANTONNET – Une question Monsieur LAMBERT.

M. LAMBERT – Non, ce n'est pas une question. On va faire un petit peu d'humour. Vous venez de gloser sur l'opposition qui a du mal à se mettre d'accord. On va reprendre le Conseil Municipal du mois de mai 2013. A cette époque, on avait un acquéreur à 546 000 € et que disiez-vous quand vous étiez dans l'opposition ?

Vous disiez « c'est une vente des bijoux de famille », et je vais avoir la délicatesse de ne pas citer l'auteur de ces propos, « et nous sommes contre la vente des bijoux de famille, nous voterons donc contre » ; et rajoutait quelqu'un d'autre « cela aurait pu faire une très belle maison de jeunes, nous n'en avons pas à Francheville et vous ne savez pas ce que sont les ados ». Naturellement c'était une belle leçon.

Aujourd'hui, les mêmes membres devenus dans la majorité non seulement ne la proposent pas à 546 000 € mais la proposent à 300 et quelques milles. On ne parle plus de bijoux de famille, on ne parle plus de maison de jeunes. On est d'accord avec vous, n'insultons pas l'avenir, et on va voter cette délibération. On dit qu'il y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis.

M. GOURRIER – Pour la petite histoire, il faut que nous remercions au passage l'Architecte des Bâtiments de France qui en déclarant cette maison non destructible nous a fait perdre près de 150 000 € puisque les 546 000 € dont il est question était une vente à une entreprise qui démolissait la maison pour construire à la place, et l'Architecte des Bâtiments de France s'est opposé à la destruction. Partant de là, la maison devenait beaucoup plus difficile à vendre en l'état.

Quant à l'accueil d'une maison de jeunes ou autres, je crois que ce bâtiment ne peut pas accueillir du public compte tenu de sa structure et ne pouvait pas être utilisé puisqu'on avait réfléchi aussi à des usages communaux mais ce n'est pas possible.

M. LAMBERT – C'est la raison pour laquelle nous allons voter cette délibération, mais mettez de l'ordre dans votre majorité maintenant.

M. RANTONNET – Et vous dans votre opposition.

Je mets ceci aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITE.

2014-12-17 – Travaux d'aménagement des locaux administratifs de l'Hôtel de Ville.

M. RANTONNET – Monsieur BONNEMAN, vous nous parlez des travaux à l'Hôtel de Ville.

M. BONNEMAN – Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs, la commune de Francheville souhaite entreprendre des travaux d'aménagement des locaux du rez-de-jardin et du rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville pour améliorer les conditions d'accueil du public et de travail des agents dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Ces travaux consistent au service Urbanisme à déplacer une ouverture (porte) d'une cloison à une autre et au service Etat civil à prolonger des cloisons existantes jusqu'au plafond de deux bureaux pour les isoler phoniquement.

Conformément aux articles L.422-2 et R.422-2 du Code de l'Urbanisme, ces travaux d'aménagement sont soumis à une demande d'autorisation de travaux.

Vu la présentation en commission conjointe Patrimoine / Urbanisme / Qualité de Vie du 4 décembre 2014, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à déposer la demande d'autorisation de travaux sur la parcelle communale BR74 correspondant aux locaux de l'Hôtel de Ville pour la modification de cloisons de bureaux aux services Urbanisme et Etat civil.

M. RANTONNET – Merci, Monsieur BONNEMAN. Des questions ? Monsieur GUIBERT.

M. GUIBERT – C'est la même remarque que pour les locaux de la Police Municipale, il n'y a pas de chiffrage mais nous voterons cette délibération et ensuite nous verrons dans le budget 2015.

M. RANTONNET – Merci. Je vous rappelle qu'il s'agit de cloisons pour respecter la confidentialité du public qui nous rend visite. C'est la moindre des politesses.

Nous passons aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITE.

CADRE DE VIE

M. RANTONNET – Monsieur DASSONVILLE, je crois que vous avez 2 délibérations.

2014-12-18 – Conventions de prise en charge des frais de fonctionnement de l'éclairage des lotissements privés par le SIGERLY.

M. DASSONVILLE – La première délibération concerne la formalisation d'une pratique ancienne puisqu'il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer différentes conventions tripartites dont un modèle vous a été joint dans votre dossier avec les associations syndicales de lotissement et le

SIGERLy et relatives à la prise en charge des frais de fonctionnement de l'éclairage des lotissements privés.

Sur demande des communes dans le domaine de l'éclairage public, le SIGERLy peut prendre en charge l'éclairage des voies privées des lotissements ouverts à la circulation publique. Les lotissements sont donc amenés à solliciter le SIGERLy en ce sens qui répond en général favorablement, après avis de la commune, sous les conditions suivantes :

- obtenir un procès-verbal établi par un organisme agréé de contrôle pour les mesures d'isolement de la terre, pour l'état du matériel (électrique et mécanique) ainsi que pour les mesures d'intensité,
- obtenir un plan d'implantation de l'éclairage, lampadaires et coffrets,
- que les installations respectent les normes en vigueur,
- que les luminaires soient accessibles depuis la voie de circulation publique. En d'autres termes, que les lotissements ne soient pas fermés à la circulation publique.

Dans ces conditions, et seulement dans ces conditions, le SIGERLy prend à sa charge les abonnements, les consommations d'électricité et le remplacement des lampes défectueuses. Cette pratique existe déjà dans de nombreux lotissements mais nécessite d'être officialisée dans le cadre d'une convention qui est jointe au projet de délibération.

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les différentes conventions tripartites avec les associations syndicales de lotissement et le SIGERLy et relatives à la prise en charge des frais de fonctionnement de l'éclairage des lotissements privés conformément à l'annexe qui vous a été jointe.

M. RANTONNET – Merci, Monsieur DASSONVILLE. Des questions ? Madame JAMBON.

Mme JAMBON – C'est juste une petite remarque. C'est en effet une pratique ancienne et c'est un travail très long qu'a fait le SIGERLy sur ce dossier puisque cela fait au moins 3 ans qu'il travaille sur ce projet de conventions. En effet, avec les nouvelles normes qui vont entrer en vigueur en 2015 pour l'éclairage public il fallait que tout soit clarifié pour que la commune ne paie pas tout et n'importe quoi et puisse intervenir dans les lieux. C'est un dossier qui arrive au bout après un long travail.

M. DASSONVILLE – Il convient de préciser que ces conventions ne seront signées que dans la mesure où le matériel d'éclairage est conforme.

M. RANTONNET – Pas d'autres questions, donc nous passons au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

2014-12-19 – Création de la Métropole de Lyon – Modalités d'exercice du pouvoir de police de la circulation au 1^{er} janvier 2015 – Convention avec la Communauté Urbaine de Lyon.

M. RANTONNET – Vous gardez la parole pour la Métropole, pouvoir de police de la circulation.

M. DASSONVILLE – Merci, Monsieur le Maire. Du fait de la création de la Métropole de Lyon, il s'agit de définir les modalités d'exercice du pouvoir de police de la circulation au 1^{er} janvier 2015 et par conséquent d'établir une convention avec la Communauté Urbaine de Lyon qui en matière notamment de police du stationnement n'a pas les effectifs susceptibles d'assurer cette tâche.

Il y a par ailleurs une dichotomie entre d'une part la police de la circulation qui relèvera du Président de la Métropole et d'autre part la police du stationnement qui demeurera au niveau des Maires des communes situées sur le territoire métropolitain.

A ce jour, en matière de police de circulation, les arrêtés sont préparés par les services de notre commune, de la même façon que les arrêtés en matière de stationnement.

Compte tenu de l'échéance rapprochée de la création de la Métropole et du transfert du pouvoir de police en matière de circulation fixée au 1^{er} janvier 2015, et de l'absence de travail préparatoire en amont sur cette question, la Communauté Urbaine de Lyon s'est sentie dans l'obligation de proposer aux communes sous l'autorité fonctionnelle et hiérarchique du maire la tâche d'instruire, préparer et suivre l'exécution des arrêtés en matière de police de la circulation pour le compte de la Métropole de Lyon, laquelle ne dispose pas pour l'instant de service idoine pour assurer cette mission.

Par conséquent, la Métropole propose de recourir à la formule de la convention qui est prévue par l'article L 3633-4 du code général des collectivités territoriales qui transpose pour la Métropole le mécanisme de l'article L 5215-27 du CGCT applicable pour les Communautés Urbaines, constitue au sens de la jurisprudence et des services de l'Etat une convention de coopération entre personnes publiques.

Les arrêtés mixtes, c'est-à-dire mêlant police de la circulation et du stationnement sur une même opération, seront co-signés par le Maire et le Président de la Métropole.

La Métropole a prévu de rembourser à la commune les frais engagés par cette dernière pour assurer les missions et activités qui lui sont confiées. C'est ainsi que la Métropole versera annuellement à la commune une contribution basée sur le coût unitaire de production d'un arrêté concernant une mesure de circulation qui a été estimée à 12 euros, multiplié par le nombre d'arrêtés de circulation ou mixtes délivrés dans l'année.

Je dois préciser que d'autres calculs ont été faits par d'autres communes, d'autres collectivités, ce qui les a amenées à dire que cette somme de 12 euros était manifestement inférieure au coût unitaire de production d'un tel arrêté.

C'est la raison pour laquelle on vous informe que le coût estimé par arrêté pour la commune de Francheville est de l'ordre de 20 €, tout comme pour la ville de Lyon.

La convention entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et sera reconduite annuellement et tacitement, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il faut préciser que cette convention n'emporte ni mise à disposition, ni transfert des agents. Les services demeurent sous l'autorité fonctionnelle et hiérarchique du Maire. La rémunération et les conditions de travail demeurent inchangées.

C'est pourquoi on vous demande Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver :

- le principe d'instruction, de préparation, de suivi d'exécution des arrêtés de police de la circulation par les services de la commune pour le compte de la Métropole de Lyon avec la rémunération que j'ai évoquée tout à l'heure,
- la convention relative aux modalités d'exercice de la police de la circulation que vous avez en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Communauté Urbaine de Lyon, la Métropole de Lyon se substituant au 1^{er} janvier 2015 à la Communauté Urbaine dans l'exécution de cette convention.

M. RANTONNET – Je vous remercie pour tous ces détails très techniques et très juridiques. Avez-vous des questions Mesdames et Messieurs ? Monsieur KRETZSCHMAR, vous avez la parole.

M. KRETZSCHMAR – C'est la première fois qu'on a à délibérer sur un transfert de compétences de la Métropole vers la commune ou réciproquement de la commune vers la Métropole. J'insisterai sur l'impréparation de tout cela. C'est d'ailleurs cité dans la délibération. On est en train de bricoler des mesures transitoires parce qu'en amont ce texte sur la Métropole a été fait un peu à la va vite, sur un coin de table du Sénat entre deux personnes bien connues de notre environnement territorial. Bref, je n'insisterai pas plus que cela.

Une question sur l'indemnité forfaitaire. Vous l'avez dit dans la délibération, cela crée un déficit de facto de 8 euros par acte. Comment ce calcul du coût de l'acte a été fait, donc une estimation de 20 euros pour un remboursement de 12 euros ? C'est un sujet qui n'est quand même pas

très facile à mesurer sur le plan de la comptabilité analytique, donc quelles sont les bases de calcul ?

Combien y a-t-il d'actes en moyenne qui seront concernés par ce transfert de compétences ?

Y a-t-il à plus moyen terme un chantier ouvert sur les évolutions des compétences de police ? C'est nommé dans la délibération comme une zone d'incertitude ce qui est inquiétant par rapport à la délibération qu'on a à prendre ce soir. Est-ce qu'il y a un processus de débat entre les communes et la Métropole sur ce sujet ?

La délibération précise que ce choix que nous faisons ce soir de conventionner avec la Métropole permet de développer une surveillance des choix en matière de circulation des voiries métropolitaines. Est-ce que ce sera vraiment le cas ? Je n'en suis pas tout à fait sûr. Il me semble que le pouvoir de la Métropole en matière de circulation des voiries restera énorme au regard des règles d'urbanisme et des schémas directeurs généraux. Est-ce que ce n'est pas illusoire de penser qu'en exerçant des compétences de police de circulation on peut véritablement influencer les schémas de voiries ? Ou alors je n'ai pas compris l'axe de ce texte.

M. RANTONNET – Il y a un tel foisonnement de questions que je vais me concentrer sur l'essentiel. Vous avez raison de dire que c'est la première délibération concernant le transfert de compétences à la Métropole.

Sur les aspects politiques, je n'ai pas mon mot à dire. Je suis là pour que la circulation se passe le mieux possible et cela suffit à ma tâche.

Concernant l'impréparation, peut-être. Toujours est-il que l'action et la volonté est là, et nous ne reviendrons pas en arrière. Le transfert de compétences sur le stationnement mais surtout sur la circulation est acté. Il se trouve qu'effectivement la Métropole a d'autres priorités à cette heure que la circulation et elle redemande aux communes de le prendre en charge pour un certain temps.

Vous m'avez demandé le nombre. Sachez qu'il y a sur la Métropole 2 000 arrêtés municipaux de circulation par an de manière permanente et 28 000 arrêtés municipaux ponctuels. Pour Francheville, c'est 34 arrêtés de circulation permanents et une moyenne de 270 temporaires.

Concernant les prix, vous avez raison de le souligner. Le Grand Lyon a fait un petit contrôle de gestion et a évoqué un prix de rétrocession à la Commune de 12 euros. Il est vrai que nous nous sommes émus d'avoir des frais un peu plus élevés que cela. Cela va entre 20 et 45 €. C'est ponctuel. De toute façon, on ne reviendra pas en arrière sur la Métropole. Nous avons souvent parlé d'intercommunalité dans cette soirée, nous y allons à grand pas. Un nouveau bébé est en train de naître et j'aurai l'occasion d'y revenir un peu plus loin. Il y aura certainement des balbutiements au début. L'important c'est d'avoir la volonté d'aboutir et elle existe de partout. Voilà ce que je voulais dire pour le pouvoir de circulation.

Y a-t-il d'autres questions ? Non, donc on le soumet au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

ECONOMIE

2014-12-20 – Création d'un abonnement mensuel pour le marché de Bel-Air.

M. RANTONNET – Création d'un abonnement mensuel pour le marché de Bel Air, Monsieur LAVERLOCHERE.

M. LAVERLOCHERE – Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne le marché de Bel Air. Il ne s'agit absolument pas de revenir sur le tarif de l'abonnement au mètre linéaire, il s'agit simplement de revenir sur sa périodicité.

En préalable, pour replacer les choses, le marché de Bel Air est un marché qui reste encore jeune et lorsque nous sommes arrivés nous avons constaté qu'il était en bout de souffle et qu'il avait beaucoup de mal à fonctionner puisqu'il est arrivé à un moment où nous n'avions plus que deux forains à son actif. Bien entendu, il fallait réagir et par rapport à cela nous avons agi sur différents leviers et nous continuerons à agir pour renforcer son dynamisme.

Nous avons déjà souhaité étendre d'une heure son ouverture de façon à permettre à une population qui était plus ou moins gênée par le brouhaha de la sortie d'école de pouvoir aussi trouver son temps de disponibilité auprès des forains.

Par rapport à cela on continuera à augmenter la visibilité du marché autant que faire se peut, et notamment par un fléchage, par l'installation de totems qui fléchera les différents services sur la commune, et on aura l'occasion d'y revenir.

Ce que les forains nous ont fait remonter c'est ce frein psychologique de devoir s'abonner pour 3 mois. Même si la somme restait modique cela restait un frein psychologique. Il nous a semblé important d'ouvrir la possibilité de ne pas rester uniquement sur des producteurs locaux mais d'étendre l'éventail des services disponibles et de pouvoir leur laisser la possibilité de s'abonner sur un seul mois. C'est l'objet de cette délibération.

En conséquence, Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir délibérer de la mise en place d'un abonnement mensuel sur le marché de Bel Air au tarif de 3,52 € par mètre linéaire, et dire que les tarifs des redevances d'occupation du domaine public sont détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

M. RANTONNET – Merci. Avez-vous des questions ? Monsieur KRETZSCHMAR.

M. KRETZSCHMAR – C'est pour me réjouir de cette délibération. Les marchés sont des thématiques délicates qui nécessitent beaucoup d'attention, donc je demande à Monsieur LAVERLOCHERE de s'y employer largement. Il y a 4 marchés sur la commune ce qui est un des records sur l'Ouest lyonnais. Ils fonctionnent parfois bien, parfois difficilement. Toutes les mesures de soutien aux marchés qui ont été décrites à travers les horaires, la signalétique, la redevance, la promotion, la recherche de forains est un élément important, donc je suis heureux qu'on vote cette délibération ce soir.

Mme PETIT – Monsieur KRETZSCHMAR, je suis tout à fait d'accord avec vous. Ce qui est important aussi, c'est que les consommateurs soient contents de ce qu'ils trouvent au marché et en l'occurrence à Bel Air on sent une progression intéressante de la fréquentation de ce marché. Les habitudes commencent à être prises, et la priorité c'est de répondre aux besoins.

M. RANTONNET – S'il n'y a pas d'autres questions, on passe au vote.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITE.

EDUCATION

2014-12-21 – Attribution d'une subvention exceptionnelle au Collège Christiane Bernardin.

M. RANTONNET – Madame BARBIER, vous avez la parole.

Mme BARBIER – Merci, Monsieur le Maire.

La principale du collège Christiane BERNARDIN a sollicité la ville pour une demande de subvention exceptionnelle de 150 € afin de payer les frais engagés par l'accompagnatrice d'un enfant porteur de handicap dans le cadre d'un voyage scolaire en Espagne.

Aussi, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, d'attribuer la subvention exceptionnelle suivante, 150 € en direction du collège Christiane BERNARDIN.

M. RANTONNET – Merci. Pas de questions particulières je présume.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITE.

2014-12-22 – Mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires : conventions et attribution de subventions relatives aux projets conduits par les associations – avenants.

M. RANTONNET – Vous gardez la parole Madame BARBIER.

Mme BARBIER – Merci.

Par délibération du 28 août 2014, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens relatives aux interventions de six associations dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires de septembre 2014 à juin 2015 et a attribué les subventions afférentes. Vous avez la liste de toutes les associations dans la délibération.

Suite à une erreur d'estimation du coût des interventions deux associations ont sollicité la commune pour obtenir une revalorisation de la subvention qui leur était allouée pour l'année 2014. Ces associations sont le Centre de karaté Franchevillois et l'Association des familles de Francheville.

Il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions d'objectifs avec les associations Centre de Karaté Franchevillois et l'Association des familles de Francheville.
- Attribuer une subvention complémentaire de 330,80 € au Centre de Karaté Franchevillois pour l'année 2014.
- Attribuer une subvention complémentaire de 296,44 € à l'Association des familles de Francheville pour l'année 2014.

M. RANTONNET – Merci. Des questions ? Madame FAÏ.

Mme FAÏ – Je vous remercie. En Commission Education, nous avons parlé un petit peu de cela. Est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi ces deux associations ont besoin d'une rallonge ? On avait voté pour un certain montant et il y avait plusieurs associations qui étaient en jeu. Est-ce que vous pouvez nous donner des précisions sur les deux associations, c'est-à-dire sur le pourquoi de cette demande.

Mme BARBIER – C'est indiqué dans la délibération. L'Association de Karaté Franchevillois avait commis une erreur matérielle d'inscription, elle s'était trompée, et l'Association des familles n'avait pas revalorisé des frais engagés dans l'intervention jardinage au regard de la rémunération de l'intervenante. Le montant horaire maximum qui avait été attribué était de 60 € et c'est vrai que ces deux associations étaient très basses. Nous n'avons rien dit et il s'avère que maintenant elles se sont rendu compte qu'il leur manquait une subvention.

Malgré la subvention qu'on leur alloue elles sont encore en dessous des 60 € alors que les autres ont atteint les 60 €.

Mme FAÏ – Vous aviez apporté des précisions. C'est-à-dire que le Centre de Karaté avait omis la question des charges sociales qui est quelque chose d'assez important. Pour la deuxième association c'était une question de frais de déplacement.

Mme BARBIER – On est d'accord, pour la deuxième association ce sont des frais de déplacement, mais Monsieur KRETZSCHMAR nous a dit que c'était bien de mettre « au regard de la rémunération des intervenants », donc nous avons modifié la délibération.

Mme FAÏ – Les frais de déplacement ce ne sont pas des salaires. C'est un petit peu un salaire déguisé. Les frais de déplacement ne sont pas toujours payés par les collectivités. Il faut que les intervenants soient suffisamment rémunérés. Une rémunération convenable ne fait aucun doute, tout travail mérite salaire, mais c'est sur la question des frais de déplacement. Je bloque comme en Commission Education.

On aurait revalorisé le salaire de la personne par rapport à l'activité qu'elle accomplit cela aurait été autre chose, mais pour des déplacements c'est difficile à admettre.

Mme PETIT – Je crois qu'il faut rester très humble par rapport à cela. La réforme des rythmes scolaires c'est quelque chose de très nouveau. L'idée à la base c'est de laisser sa chance à chacune des associations. Les deux associations pour les activités qui sont proposées n'avaient pas de concurrence par rapport à ces activités, donc c'était intéressant. En sachant que pour le karaté c'est la seule association pour les rythmes scolaires qui a proposé une activité sportive.

Dans le cadre de mes rencontres avec les associations ces dernières semaines, je m'aperçois que beaucoup maintenant reviennent parce qu'ils s'aperçoivent que ce n'est pas si mal et je pense que pour les prochains appels nous aurons des appels à candidatures plus nombreux.

Le Centre de karaté n'est pas du tout une association qui cherche à s'enrichir ou quoi que ce soit. Ils ont un entraîneur qui est absolument dévoué à la commune et à son art.

Concernant le jardinage, c'était quelque chose qui ne nous a pas du tout été proposé par d'autres associations non plus. C'est quelque chose qui nous semblait très intéressant par rapport aux enfants. C'était très récent, donc l'appel d'offres était peut-être un peu court.

Il faut être plus vigilant sur l'avenir, et on en a parlé au niveau des rythmes scolaires avec les services concernés. Je pense effectivement que dans les appels d'offres des années prochaines il faudra bien préciser aux associations qu'il faut qu'ils réfléchissent à tout cela et prendre tout en compte, les charges, les frais, etc... Je suis d'accord avec vous que tout cela doit être pris en compte dès l'origine, donc à l'avenir il faudra être précis dans notre cahier des charges et bien intégrer cette mention.

Maintenant, c'est une première année et c'est l'occasion de ne pas mettre non plus en difficulté les associations au niveau de la commune.

Mme FAÿ – Je suis tout à fait d'accord avec vous et pour moi ce n'est pas cela la question. C'est la question du salaire. Je veux bien payer un salaire et des charges sociales. Est-ce que l'association des familles peut augmenter la rémunération de son intervenante ?

Mme PETIT – Cette association a été relativement transparente puisqu'elle a été honnête avec nous. Elle aurait pu nous dire « j'ai oublié de compter des charges ». Elles ont été honnêtes, c'était vraiment le motif de leur erreur, donc c'est au nom de l'honnêteté par rapport à cela, mais si vous ne souhaitez pas voter je comprendrai tout à fait.

Mme FAÿ – Je préférerais des salaires décents.

M. RANTONNET – Si le prix modifié avait été proposé il aurait été accepté puisque cette association était la seule dans son domaine d'activité comme l'a dit Madame PETIT. Il s'agit d'un ajustement d'une subvention dans le cadre de la réforme, d'une expérimentation.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITÉ – VOTE POUR DU GROUPE FRANCHEVILLE AUTREMENT – ABSTENTION DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET MONSIEUR KRETZSCHMAR.

PETITE ENFANCE / JEUNESSE

2014-12-23 – Création d'un comité consultatif de la jeunesse.

M. RANTONNET – Madame QUIBLIER, vous avez la parole.

Mme QUIBLIER – Mesdames, Messieurs, une délibération à propos de la création d'un Comité Consultatif de la Jeunesse.

Un groupe de jeunes résidents de Francheville ayant souhaité s'impliquer dans la vie locale a travaillé avec le service Jeunesse sur ce projet. Il est donc proposé l'ouverture d'un Comité Consultatif de la Jeunesse aux Franchevillois âgés de 14 à 19 ans. Cette tranche d'âge permet d'intégrer les élèves des classes de troisième du collège de Francheville et prend en compte l'effet de seuil de dispersion après 19 ans.

L'idée est de faire appel au volontariat, via le Franch'Infos et les outils de communication Internet (site officiel de la commune et facebook).

L'organisation et le fonctionnement :

- composition de 20/25 membres selon le nombre de candidats pouvant aller jusqu'à 33 membres.

- Règlement intérieur préparé en commission pour le fonctionnement du Comité.

La durée du mandat des jeunes sera limitée par l'âge, 19 ans, mais pour que le comité ne s'étiolle pas il sera demandé une confirmation de participation lors des séances plénières du mois de septembre. Il y aura 3 ou 4 séances plénières par année, et dans l'intervalle un travail en commission.

Le rôle de ce comité est d'émettre des avis sur tous sujets proposés par l'équipe municipale, initier des propositions consultatives propres au CCJ, suggérer, soumettre, exécuter des projets opérationnels d'animation locale.

Par quels moyens ? Le soutien par le Bureau Information Jeunesse qui a déjà bien collaboré avec le groupe de jeunes, brèves régulières dans le Franch'Infos, sur le site et Facebook, et probablement une fois par an un petit fascicule qui permettrait de faire part des activités. Le budget sera selon les projets. Ils présenteront des projets et on verra ce qui sera attribué.

L'appel au volontariat sera lancé début 2015 pour une installation du Comité Consultatif des Jeunes courant mars.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir décider la création d'un Comité Consultatif des Jeunes résidents de Francheville de 14 à 19 ans selon les modalités définies ci-dessus.

M. RANTONNET – Je vous remercie. Avez-vous des questions ? Madame DUMONT.

Mme DUMONT – On retrouve un conseil consultatif de la jeunesse qui avait existé il y a fort longtemps et qui s'était étiolé, donc dans la démarche et dans la réflexion il semble qu'on ait pris en compte cette expérience.

D'autre part, la création de ce Comité Consultatif reprend l'étude qui avait été réalisée par une stagiaire dans nos murs lors de la dernière année du mandat précédent. Le dossier était quasiment prêt, il fallait peut-être simplement arriver à mobiliser les jeunes qui étaient déjà présents au BIJ et quelques autres jeunes qui ont frappé à votre porte.

Vous allez encore nous dire « vous avez réfléchi, nous l'avons fait », mais c'est assez facile de créer quand une partie du travail est déjà fait. Nous nous associons à cette création avec deux petites réserves et de la vigilance. Même si pour l'instant on ne sait pas trop ce que les jeunes nous proposeront comme activités ou comme projets, on souhaite voir dans le budget 2015 une somme peut-être même estimée de manière un petit peu arbitraire dans un premier temps qui peut être revue après en décision modificative. Dans le budget 2015, on souhaite voir quelque chose là-dessus.

Et suite au volontariat et à toutes les bonnes volontés, que le maximum de 33 jeunes respecte bien la mixité sociale, la mixité des quartiers et le parfait éventail des âges depuis l'entrée dans ce CCJ jusqu'à la sortie lorsqu'ils auront 19 ans.

M. RANTONNET – Monsieur KRETZSCHMAR.

M. KRETZSCHMAR – Merci, Monsieur le Maire. Même question sur le budget parce qu'effectivement c'est un point important. Si on donne la possibilité à ce conseil consultatif d'initier des propositions ce sera très frustrant à moyen terme de ne pas pouvoir les doter de financements même modestes.

Je m'interroge sur les difficultés qu'il y aurait d'avoir plus de 33 candidats, notamment au regard du rôle potentiel d'une commission municipale pour désigner qui sera membres et qui ne sera pas membres. Je pense que ce serait plus prudent de laisser à l'administration le soin de proposer des candidats au regard des critères qui sont assez subjectifs. Tout comme la motivation par exemple, je ne sais pas comment la motivation s'exprimera.

Enfin, le rôle de ce conseil consultatif me fait penser curieusement au rôle des conseils de quartiers précédents, ce qui me permet de relancer ma question récurrente : qu'en est-il des conseils de quartiers ? J'ai vu des réunions publiques orchestrées par la mairie sur des thématiques qu'elle amène mais pas de conseils de quartiers. N'y aurait-il plus de conseils de quartiers à Francheville ?

M. RANTONNET – Monsieur KRETZSCHMAR, vous avez une faculté pour vous éloigner des délibérations qui sont fort nombreuses ce soir et nous parler de tout à fait autre chose, mais je préfère en sourire.

Je vais plutôt répondre de manière très générale à ce qu'a dit Madame DUMONT. Je constate que si cela a existé il y a fort longtemps, l'avez-vous dit Madame DUMONT, cela n'a pas marché. Peu importe, l'important c'est de faire et d'essayer.

Il est très compliqué ici comme ailleurs de fédérer une jeunesse. On a un conseil municipal d'enfants qui marche bien, on a une difficulté avec nos ados parce que c'est un âge qui est difficile, mais ici ou là il y a des volontés de rassembler et de faire avancer un certain nombre d'idées et de projets.

Nous n'en sommes pas encore à l'organisation, nous en sommes aux balbutiements de porter un projet qui nous tenait à cœur depuis de longues années et qui ne fonctionnait pas. Je ne vous en fais aucun grief, c'est difficile. Nous nous y attelons aujourd'hui. Nous espérons transformer, il y a plein de bonnes volontés, nous ne pouvons que les encourager, et quand ils seront suffisamment nombreux nous respecterons tous les critères que vous venez d'évoquer. Pour l'instant, c'est un petit peu prématuré. Nous préférons porter cet élan, cette spontanéité et ce dynamisme qui semblent émerger à Francheville, et nous pouvons tous nous en féliciter.

Je mets ceci aux voix.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITE.

2014-12-24 – Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant.

M. RANTONNET – Madame QUIBLIER.

Mme QUIBLIER – C'est une délibération à propos du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant.

Suite aux recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales, et face à l'évolution de la réglementation en matière d'accueil collectif du jeune enfant, il convient d'actualiser le règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant.

Vu l'avis favorable du Conseil de Parents en EAJE du 5 novembre 2014, vu l'avis favorable de la Commission Municipale Petite Enfance en date du 26 novembre 2014.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer le règlement de fonctionnement des EAJE conformément au projet joint à cette délibération,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer, par décision, tout avenant à ce règlement, ne le modifiant pas substantiellement.

M. RANTONNET – Je pense que cette délibération ne fait pas débat. Des questions ? Madame FAÏ.

Mme FAÏ – Ce n'est pas vraiment une question, c'est une fois encore pour saluer le travail des établissements d'accueil du jeune enfant et leur sérieux.

M. RANTONNET – Nous sommes bien d'accord.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITE.

SPORTS

2014-12-25 – Subvention exceptionnelle à Francheville basket.

M. RANTONNET – Madame PETIT.

Mme PETIT – Ce week-end Francheville Basket a été retenu par le Comité du Rhône pour organiser une manifestation d'envergure liée aux jeunes

enfants dans le cadre du basket. Ils organisent un grand rassemblement sous le nom d'arbre de Noël mais en fait les enfants vont véritablement jouer entre eux et en équipes. Cela mobilise tout l'effectif du club plus d'autres parce qu'il y a plus de 300 enfants qui sont attendus en dehors des accompagnateurs.

Ils nous ont sollicité pour une subvention. Etant donné qu'ils n'avaient pas pu l'indiquer dans leur projet de début d'année car cette décision a été connue que tardivement fin septembre, début octobre, ils nous ont demandé au regard du caractère convivial de cette manifestation de participer à leur repas et ils nous ont demandé une subvention de 150 € que je vous demande d'accepter. Je vous invite d'ailleurs à venir voir ces matchs toute la journée de samedi.

M. RANTONNET – Madame DUMONT.

Mme DUMONT – Si Francheville Basket a été sollicité par le Comité du Rhône c'est parce que dans l'équipe de Francheville Basket depuis fort longtemps ils travaillent avec les plus jeunes franchevillois et non franchevillois puisque dans ce club il y a quand même pas mal d'extérieurs, et cela concrétise le label de mini basket qu'ils ont reçu il y a 3 ans. Quand on a ce label on est obligé d'organiser au moment de Noël une activité en direction des enfants.

Ils ont leur traditionnel arbre de Noël depuis quelques années et au bout de quelques années c'est normal, cela tombe de club en club, que le Comité ait sollicité Francheville. En plus, ils connaissent bien les installations et on a une installation qui convient bien à ce type d'activité. On votera la subvention, il n'y a pas de souci. C'est un projet même en dehors de la période des subventions, donc c'est une subvention par projet et tout va bien.

M. RANTONNET – On va pouvoir passer au vote.

Qui vote pour ?

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

M. RANTONNET – On arrive à la fin de ce conseil et je remercie encore notre public pour sa patience, mais on arrive quand même à la fin des délibérations avant les questions diverses.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Rapport Annuel du Grand Lyon.

M. RANTONNET – Je commencerai par le rapport annuel du Grand Lyon de 2013. Pourquoi 2013 ? Tout simplement parce qu'il est reçu au mois de septembre de l'année suivante, donc 2014, et il doit être commenté au prochain conseil municipal, donc celui-ci, mais nous sommes bien sur le

rapport du Grand Lyon de 2013 avec une Métropole qui démarre dans 15 jours.

Sauf avis contraire de votre part, je vous épargne la lecture de ce rapport du Grand Lyon. Il est à votre disposition en Mairie et consultable sur le site.

Les deux investissements majeurs de 2013 ont été l'arrivée du métro B à Oullins et l'ouverture du second tunnel à la Croix Rouse en mode doux.

Lundi dernier était le dernier conseil communautaire du Grand Lyon. 1966 marque la création de la COURLY, et 69 lance l'intercommunalité de l'assainissement. Ensuite, l'urbanisme, puis les finances ont étoffé le Grand Lyon. 2015 marquera la naissance de la Métropole. Souhaitons-lui bonne chance dans l'enthousiasme de construire l'avenir.

Rapport Annuel du SAGYRC.

M. RANTONNET – Concernant le rapport suivant du SAGYRC, Monsieur DASSONVILLE.

M. DASSONVILLE – Vous pouvez peut-être exprimer votre étonnement que je vous présente en fait ce rapport avec une année de décalage. Je m'en excuse.

M. LAMBERT – C'est classique, ne vous excusez pas.

M. DASSONVILLE – Le rapport avait été quand même signé au mois de février 2014 et nous en avons eu communication, mais c'est peut-être la pratique.

J'ai procédé à une petite sélection pour essayer d'aller plus vite, mais n'hésitez pas si vous le souhaitez à apporter Monsieur GUIBERT d'autres précisions ou au contraire si vous pensez que ma sélection de tableaux n'est pas suffisante je vous laisserai le soin d'apporter des compléments d'information.

Un rappel sur cette structure du SAGYRC. Ses missions : assurer l'entretien régulier des rivières, assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations de restauration hydraulique et environnementale pour lutter contre les crues et atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques.

Il y a eu un renouvellement de son exécutif en 2014. Le syndicat souhaite également poursuivre sa vocation informative et de sensibilisation du public sur la préservation de la ressource en eau.

Les chiffres clés vous les connaissez. Il regroupe toujours 20 communes. L'année prochaine il ne regroupera que 19 communes puisqu'il y a une fusion de deux communes qui est programmée. Ceci dit, avec la nouvelle loi qui devrait entrer en vigueur en 2016, de toute façon ce syndicat sera amené à être profondément modifié dans sa composition.

Le bassin regroupe 114 500 habitants sur une surface de 144 km².

Son fonctionnement est basé sur des compétences obligatoires, mais je suppose que vous le savez déjà pour les anciens de ce conseil puisque cela doit vous être rappelé tous les ans, mais pour les petits nouveaux que nous sommes cette présentation peut revêtir quand même un intérêt.

Les compétences obligatoires :

- L'élaboration, l'animation, la coordination, le pilotage opérationnel et le bilan de démarches concertées de gestion globale de l'eau,
- L'aménagement piscicole de seuils en rivière,
- L'aménagement et la restauration de berges dégradées représentant un enjeu écologique,
- L'entretien et la restauration de la végétation rivulaire, du lit et des berges des cours d'eau,
- La restauration d'habitats aquatiques,
- L'amélioration des débits d'étiage,
- La gestion du transport solide des cours d'eau,
- Le suivi de la qualité des milieux aquatiques.

Voilà les compétences obligatoires qui sont relativement étendues.

Compétences optionnelles :

- Les barrages sur l'Yzeron et le Charbonnières,
- La restauration hydraulique, physique et paysagère de cours d'eau et ouvrages de protection contre les inondations,
- La restauration hydraulique, physique et paysagère de la Goutte des Verrières,
- L'étude d'élaboration d'un plan de ruissellement sur les communes amont du bassin.
- Enfin, l'étude hydraulique du Nant.

Les faits marquants de 2013 : le chantier à Charbonnières-les-bains est achevé et les travaux à Oullins ont commencé. Depuis octobre 2013, des travaux d'une plus grande envergure ont démarré sur la commune d'Oullins. Vous avez pu sans doute le constater, et ils sont encore en cours à l'heure actuelle.

Il y a eu l'obtention en décembre 2013 de la labellisation nationale PAPI qui nous donne accès à des nouveaux financements, l'approbation de la démarche PPRNI révisée et étendue à l'ensemble du bassin versant (Plan de Prévention du Risque Naturel Inondation), et le suivi du réaménagement du Lac du Ronzey à Yzeron.

La phase 1 est bien engagée.

L'avancement du programme global où en est-il ? Le printemps 2013 a marqué la fin de la première étape du programme avec l'aménagement d'une portion du cours d'eau à Charbonnières-les-Bains, et c'est maintenant bien achevé. Depuis octobre 2013, des travaux d'une plus grande envergure ont démarré sur la commune d'Oullins.

Sur ces deux territoires, les travaux relèvent des enjeux majeurs : la protection contre les crues et les crues qualifiées de trentennales, le retour à un lit naturel ou encore le traitement des espèces invasives.

Il y a plusieurs phases. La phase 1 : élargissement et restauration environnementale des cours d'eau. La phase 2 qui fait débat avec notre équipe : construction de deux barrages écrêteurs à Francheville et Tassin-la-Demi-Lune.

Le charbonnois est désormais protégé des crues, et la première étape s'est terminée au printemps 2013. Il s'agit de 400 mètres de cours d'eau qui ont été aménagés pour prévenir des inondations et restaurer la richesse écologique du cours d'eau.

En octobre 2013 on démarrait les travaux sur Oullins. Si vous avez l'occasion de vous y rendre c'est quand même très impressionnant. Ils ont débuté en octobre 2013 et s'étaleront jusqu'à la fin de l'année 2015. Des opérations plus longues qu'à Charbonnières-les-Bains dues à un linéaire de 1,4 km et on avait parlé de 400 m sur Charbonnières.

Le retour à un lit naturel de l'Yzeron s'accompagne d'un traitement de la végétation et de l'installation d'aménagements adaptés comme de nouvelles passerelles de franchissement.

Quelle est la suite du projet de lutte contre les inondations ?

La phase 1 : après la fin des travaux à Oullins qui est prévue en 2015, les opérations de lutte contre les inondations doivent se poursuivre à partir de 2016 à Sainte-Foy-lès-Lyon, à Francheville et à Tassin-la-Demi-Lune. Le programme définitif sur ces communes, toujours en cours de conception, sera achevé début 2015.

La phase 2 : les barrages de Francheville et de Tassin-la-Demi-Lune qui font débat, qui constituent l'autre grande étape du projet, sont en cours d'étude. En sachant que les 20 hectares du site du futur projet de barrage de Francheville ont été acquis par le SAGYRC en 2013. L'enquête publique est prévue à l'horizon fin 2015, 2016.

On vous cite les étapes du financement. En sachant qu'il faudrait préciser qu'en ce qui concerne en particulier le département et la région il y a quand même quelques éléments qui nous manquent. Le financement n'est pas encore bouclé à concurrence de 80 % du coût total du projet par les partenaires qui vous sont cités sur ce tableau, et 20 % de l'opération sont financés sur les fonds propres du SAGYRC à travers les principales contributions des communes de Charbonnières, Tassin, Francheville, Sainte Foy et Oullins, ainsi que celles des 15 autres communes mais uniquement sur le fonctionnement dans le cadre de la solidarité intercommunale.

Vous sont résumées sur ce tableau les principales opérations qui ont été réalisées sur les différentes rivières du bassin. On peut observer que sur notre commune des travaux n'ont eu lieu que sur la restauration de la ripisylve par coupe sélective, abattages importants d'arbres instables. Les travaux ont consisté en cela sur notre commune de Francheville.

M. RANTONNET – Merci pour ce rapport qui ne donne pas lieu à débat. Monsieur GUIBERT.

M. GUIBERT – J'ai été invité par l'adjoint et je constate que maintenant je peux m'exprimer après un adjoint donc j'en suis ravi. Simplement deux ou trois petites précisions. L'acquisition c'est au mois d'avril 2013. Ensuite, les charbonnois sont protégés par des crues centennales et pas des crues trentennales.

Je voulais simplement livrer à la réflexion du Conseil Municipal et aux élus que nous sommes deux informations qui sont parues dans la presse et j'espère que cela alimentera notre réflexion collective que nous devons avoir par rapport aux risques. Tout d'abord un article du Midi Libre du Pont du Gard qui est paru fin septembre et qui parle d'une commune de Saint-Geniès-de-Malgoirès. Le barrage a passé son premier grand test. Pour la première fois le déversoir est entré en action depuis 2010. Lorsqu'en 2009 les premiers travaux de cette gigantesque retenue d'eau ont commencé, il y avait les habitants pour et les habitants contre. L'ouvrage a été inauguré le 5 octobre 2010, depuis de nombreux orages sont tombés sur la retenue qui ne s'était jamais remplie.

En cette année pluvieuse, le 18 septembre 2014, il est tombé plus de 150 mm d'eau dont 55 en 1 heure et la retenue a joué son rôle que nous avons prévu pour cette quantité d'eau. Pour la première fois, l'eau est montée jusqu'au niveau du déversoir et s'est écoulée dans la rivière. Rappelons que ce barrage peut stocker en amont 800 000 m³ d'eau sur 17 hectares.

Un autre extrait de presse qui concerne le jugement rendu contre les élus de la commune de la Faute-sur-Mer suite à la catastrophe de Xynthia et la responsabilité des élus a été retenue entre autres pour les motifs suivants : Ils ont intentionnellement occulté ce risque, pour ne pas détruire la manne du petit coin de paradis, dispensateur de pouvoir et d'argent. Ils ont menti à leurs concitoyens, les ont mis en danger, les ont considérés comme des quantités négligeables en restant confis dans leurs certitudes d'un autre

temps. Ils ont parié que le risque connu ne se réaliserait pas, mais la mise de fonds de ce pari a été l'intégrité physique des habitants de la Faute-sur-Mer.

M. RANTONNET – Merci, Monsieur GUIBERT, et je vous ai volontiers laissé la parole au titre du mandat de président du SAGYRC que vous avez exercé jusqu'à notre élection.

Ce rapport étant bouclé on va pouvoir passer aux questions diverses. On va bien évidemment revenir sur ce sujet par le biais des questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

M. RANTONNET - Nous avons deux types de questions diverses, une série avec Monsieur KRETZSCHMAR avec lequel nous allons commencer, et deux questions avec Monsieur RIVIER puisqu'il n'y avait pas d'autres questions commandées par l'urgence.

Je vous invite Monsieur KRETZSCHMAR à poser vos 4 questions et chaque adjoint vous répondra pour les délégations qui les concernent.

M. KRETZSCHMAR – Merci Monsieur le Maire.

1. Lors de la commission éducation l'adjointe a présenté la mise en place d'instances de suivi et d'évaluation de la démarche d'adaptation des rythmes scolaires. Ces instances vont mobiliser non pas 7 mais 9 élus si on intègre le comité de pilotage, le comité de suivi et le comité de partenariat. Peut-on savoir comment les diverses sensibilités politiques du Conseil Municipal seront représentées parmi ces 9 élus ?

2. Le Groupe d'Entraide Mutuel (GEM) partenaire de Notre Dame des Sans Abris et de la Mairie depuis plusieurs années a exprimé publiquement des difficultés pour assurer la continuité de son projet. Comment la Municipalité va aider cette association dans les mois qui viennent ?

3. La création de trottoirs par le Grand Lyon chemin de Cachenoix est bien avancée, mais il reste un point noir, une parcelle en plein milieu de la montée qui met en danger les enfants se rendant à pied au collège. Pour quelle raison ?

4. Lors de l'AG de la Sauvegarde, le représentant de la Municipalité a précisé qu'après la requalification des berges de l'Yzeron il faudra certainement mettre en place des barrages écrêteurs de crues. Peut-on avoir des explications sur cette position ?

M. RANTONNET – Merci, Monsieur KRETZSCHMAR. Christine BARBIER va vous répondre pour l'éducation, Isabelle QUIBLIER pour le Groupe d'Entraide Mutuel, Gilles DASSONVILLE vous répondra pour le chemin de Cachenoix, le Grand Lyon, et Gilles DASSONVILLE vous répondra aussi

pour le compte rendu de l'assemblée générale de la Sauvegarde à laquelle nous ne vous avons pas vus et nous avons longuement débattu de ce sujet.

M. LAMBERT – Encore faudrait-il être invité. Si on n'est pas invité on ne peut pas y aller.

M. RANTONNET – Tout le monde reçoit l'invitation.

M. LAMBERT – On n'est pas invité dans une assemblée générale. Cela n'a pas été publié par la presse et on n'a pas été invité.

M. RANTONNET – Monsieur LAMBERT, nous recevons tous un bulletin régulier de la Sauvegarde de la vallée qui fait dans un premier temps son assemblée générale et dans un deuxième temps organise un débat public qui me semble-t-il est réservé à un plus grand nombre et auquel une assistance fort nombreuse participe sauf les élus de l'opposition cette année. Madame BARBIER.

Mme BARBIER – Suite à l'expérimentation de la réforme des rythmes scolaires, la Direction Académique du Rhône nous a demandé de mettre en place un comité d'évaluation. Ce comité d'évaluation fixe les critères et analyse les rapports des comités de suivi. Sous la co-présidence de Monsieur le Maire et l'inspecteur de l'éducation nationale, il y a 3 adjoints au regard de leurs délégations respectives et un conseiller municipal.

En ce qui concerne les comités de suivi, ils répondent aux critères posés par le comité d'évaluation. Il y a un seul élu, moi-même. Cette instance est technique et non politique et a pour but de rapporter des éléments de fait des acteurs de la réforme.

Concernant le partenariat et activités extérieures, il y a 2 élus, madame PETIT et moi-même.

M. RANTONNET – Merci. Madame QUIBLIER, vous répondez pour la question 2.

Mme QUIBLIER – Le Groupe d'Entraide Mutuel, donc le GEM AGORA, effectivement a publiquement fait part de difficultés via la Presse. Vous parlez dans votre question de partenariat, je ne sais pas si on peut le qualifier comme cela. Le Foyer Notre Dame des Sans Abris était le parrain du GEM AGORA, et au regard des contraintes réglementaires imposées par l'Agence Régionale de Santé, le Foyer Notre Dame des Sans Abris se retire du projet. Il s'agit de la décision d'une association qui est souveraine et où la commune n'a pas à interférer.

Un des salariés du GEM a sollicité auprès des élus un rendez-vous avec Madame PETIT, Première adjointe aux associations. Nous avons proposé une date de rencontre. Nous avons eu la surprise de voir arriver 7 personnes et non pas une comme c'était prévu initialement. Nous les avons malgré tout reçues. Nous avons écouté leurs demandes et ils nous demandaient notamment un local de plus de 100 m². Nous ne possédons

pas actuellement de local, nous leur avons dit que nous entendions leurs demandes et qu'il fallait voir ce qu'il serait possible de faire.

Parallèlement, je suis en contact avec l'Agence Régionale de Santé. Nous avons eu plusieurs échanges téléphoniques, donc il y a une collaboration qui s'instaure et un certain nombre de points et de questions restent en suspens du côté de l'Agence Régionale de Santé, donc je ne peux pas vous dire encore ce qui va se passer dans les semaines à venir mais nous ne manquerons pas de vous informer.

M. RANTONNET – Question suivante, Monsieur DASSONVILLE.

M. DASSONVILLE – Sur le point noir du chemin de Cachenoix, puisque c'est le qualificatif que vous avez employé Monsieur KRETZSCHMAR, je peux vous dire que la solution est conditionnée par un accord qui ne pourra se formaliser nous a-t-on dit qu'au retour du congé maternité de la responsable du Grand Lyon en janvier prochain. A moins d'un changement d'interlocuteur lié à la création de la Métropole, les travaux d'aménagement des trottoirs du bas du chemin de Cachenoix, puisque je suppose que c'est de cela dont il s'agit, devraient donc pouvoir s'achever rapidement.

M. KRETZSCHMAR – C'est plutôt en haut à mi-chemin.

M. DASSONVILLE – Je l'ai situé en bas, vous l'avez situé en haut, excusez-moi.

Question n°4, lors de l'assemblée de la Sauvegarde, le représentant de la municipalité a précisé qu'il faudra certainement mettre en place les barrages écrêteurs de crues. Je n'ai pas entendu la même chose que votre émissaire. Il faudrait peut-être qu'il soit doté d'une meilleure mémoire parce que ce ne sont pas des propos que nous avons tenus en ce qui nous concerne. La presse locale s'est fait l'écho de nos déclarations. Je vous prie de bien vouloir lire l'article qui est paru dans le Progrès du mardi 9 décembre qui a reproduit les propos que nous avons tenus lors de cette réunion.

Notre position sur les barrages a été exprimée à de très nombreuses reprises depuis un an, elle est donc parfaitement connue. Elle n'a pas été modifiée. Par contre, nous ne connaissons pas réellement votre position qui semble avoir varié à plusieurs reprises depuis que vous avez approuvé par votre vote en Conseil Municipal le principe de la construction de barrages.

M. RANTONNET – Merci. Monsieur RIVIER, deux questions auxquelles je répondrai.

M. RIVIER – La première question est un peu la suite de ce que Monsieur DASSONVILLE vient de nous parler.

1. Nous avons pu lire dans la presse locale un article concernant le barrage de Francheville. Pouvez-vous informer le conseil municipal de :

- La teneur de votre communiqué de presse.

- La position des maires des communes aval du Sagyrc concernant vos propositions.

2. Suite à la suppression brutale du festival de jazz de Francheville, nous, élus du Groupe Francheville au Cœur vous avons adressé une lettre ouverte en date du 10 octobre dernier. Au travers de cette lettre ouverte, un certain nombre de questions vous ont été posées. Nous souhaitons une réponse.

M. RANTONNET – Sur la forme, mon prédécesseur n'a jamais répondu à ma lettre ouverte. Il avait raison, quand on est maire d'une commune comme Francheville c'est une fonction à temps plein.

M. LAMBERT – Je ne peux pas vous laisser dire une chose pareille.

M. RANTONNET – Je vous ai écrit plusieurs fois sur le barrage sur lequel je vais revenir après, vous n'avez jamais répondu.

M. LAMBERT – J'ai toujours répondu à vos lettres.

M. RANTONNET – C'était une lettre ouverte à laquelle vous n'avez jamais répondu et qui avait recueilli une pétition de 650 noms en 2008.

M. LAMBERT – A laquelle j'ai répondu publiquement en Conseil Municipal.

M. RANTONNET – Je réponds aussi en Conseil Municipal comme vous. C'est vrai que c'est presque un poste à temps plein vu le nombre de lettres ouvertes que l'on reçoit quand on est Maire d'une belle ville comme Francheville.

Sur le fond et contrairement au passé, je vous réponds moi aussi en Conseil Municipal en 5 points. Premièrement, le Conseil d'Administration de la régie culturelle s'est déjà déterminé à ce sujet. Deuxièmement, le festival de jazz n'était qu'une composante des manifestations de la régie culturelle. Troisièmement, nous nous sommes largement exprimés ici et ailleurs sur la fréquentation insuffisante du festival de jazz à Francheville. Quatrièmement, les principaux partenaires privés nous accompagnent sur un autre projet, sur lequel nous reviendrons avec vous prochainement. Cinquièmement, nous aurons un débat le moment venu sur les conséquences de la suppression du festival de jazz. A ce jour, rien ne presse, nous avons le temps de passer tous de belles fêtes de Noël.

Concernant votre question n°1 sur le barrage deux remarques. Le débat public sur l'aménagement de l'Yzeron viendra en 2015. Je vous rappelle que nous organisons une réunion publique qui est prévue le jeudi 2 avril 2015 à l'Iris. Vous voyez, le débat public même sur l'Yzeron ne nous fait pas peur. Vous l'avez fuit dans le mandat précédent, nous le débat contradictoire nous plait assez.

Je ne suis pas le porte-parole du SAGYRC pour vous commenter une réunion qui a eu lieu il y a quelques jours. Adressez-vous au président du SAGYRC qui entretient d'excellentes relations avec son prédécesseur si

j'en juge par le seul commentaire sur Francheville dans le dernier bulletin du SAGYRC.

J'attends donc avec impatience que débutent enfin les travaux d'aménagement de l'Yzeron à Francheville. Je suis là pour éviter que les plaques d'égout ne sautent à chaque crue risquant la vie de nos concitoyens. Je suis là pour protéger nos concitoyens contre des crues constatées. J'attends que le bulletin du SAGYRC nous parle des travaux effectués à Francheville et non pas des remerciements à ceux qui préfèrent la reconnaissance des honneurs mais c'est leur choix.

Deuxièmement, vous n'étiez pas présent vous non plus Monsieur RIVIER ainsi que vos collègues d'opposition lorsque j'ai longuement débattu avec mes collègues et avec les adhérents de la Sauvegarde de la vallée. Je sais, Monsieur RIVIER, j'ai bien connu la difficulté d'être conseiller municipal d'opposition. C'est long 6 ans. Renoncer à tous ses week-ends, à ses soirées, à sa vie familiale parfois, demande un engagement exceptionnel dans la durée. Le résultat pour mettre en œuvre les projets d'une équipe n'est jamais acquis ni à concevoir, ni à mettre en œuvre dans les délais souhaités.

Monsieur LAMBERT et moi-même connaissons le prix à payer d'un engagement municipal personnel. Ce ne sont pas les élus du passé et ceux d'aujourd'hui qui me contrediront sur ce thème. A ce titre, je tiens à vous remercier toutes et tous pour votre engagement.

Mesdames et Messieurs, nous avons touché la fin de ce Conseil Municipal. Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de Noël. Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 5 février sur le budget primitif 2015 et vous avez rendez-vous le 12 janvier à 19 heures pour les vœux du Maire à la communauté franchevilloise. Merci, très bonnes fêtes à vous et joyeux Noël. Enfin la trêve des confiseurs va pouvoir commencer.

La séance est levée à 23 heures 37.